UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 20 mai 2025

Délibération n° 2025 – 20/05/2025 – 2

Verbatim du conseil d'administration du 14 avril 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 27 Membres représentés : 7 Total : 34	**Refus de vote : 0** **Abstention(s) : 0** **Suffrages exprimés : 34** **Pour : 34** **Contre : 0**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 14 avril 2025.**

Dijon, le 21 mai 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 14 avril 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 14 avril 2025

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés
Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés
Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Carlos CASTILLO (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Monsieur François JARRIGE,
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS).

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Nathalie THOMAS.
Membre absent
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés
Monsieur Jean FEVRE (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Monsieur Aina NICOLLE,
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent de 14h10 à 16h15) ,
Monsieur Antoine SABATIER,
Madame Lune STECZYCKI (procuration à Monsieur Aina NICOLLE).
Membres absents
Madame Lia GODINHO,
Monsieur Jurgens TYLL.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés
Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,
Madame Xavière CASTANO, Crossject (présente de 14h10 à 15h40),
Madame Francine CHOPARD, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole (présent à partir de 14h10),
Madame Laëtitia MARTINEZ, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (présente jusqu'à 15h),
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Charline VIGNERON, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM).
Membres absents
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Madame Sandrine ROUSSEAUX, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters).

Pour la gestion du conseil d'administration : *Pôle des affaires juridiques et institutionnelles :*
Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Informations du Président……1

Point A : Points soumis à discussion

II - Verbatim du conseil d'administration des 4, 12, 13 et 18 mars 2025……..1

III - Questions financières
1. Politique achat de l'Université Bourgogne Europe……..2
2. Demande d'admission en non-valeur……..3
3. Montant du forfait pour la gestion par le Centre de Formation d'Apprentis SUPérieur de Bourgogne des dossiers "apprentissage"……..3

IV - Question relative au Pôle Patrimoine
Stratégie immobilière du SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) 2023-2027……4

V - Questions relatives à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 7 avril 2025……13
Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 20 mars 2025Demande de modification des modalités de compensation du portail L1 de l'UFR
Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement pour l'année 2024-2025
1. Demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Dijon (vague C) pour les masters MEEF – rentrée 2025-2026
2. Évolution de l'offre de formation pour l'UFR Sciences et Techniques en partenariat avec le lycée Gustave Eiffel Dijon : Projet d'ouverture d'un nouveau parcours en licence professionnelle (3e année) – Mention Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique – parcours Électronique et Internet des Objets Connectés
3. Évolution de l'offre de formation pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique – Rentrée 2025-2026 :
   - DU Droit du travail appliqué
   - DU Droit du travail expert
4. Offre de formation de l'UMDPCS pour la rentrée 2025-2026
   - DIU Pathologie chirurgicale rétino- vitréennes (PCRV)
   - DU Dépistage néonatal (DNN)
   - Formation courte Violences faites aux enfants (VFE)

VI - Questions relatives à la Recherche (CR) du 31 mars 2025
1. Demandes de subventions ……..18
2. Campagne BQR 2024/2025 - Programme 2 - Allocations postdoctorales : Attribution des subventions ……19

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'Université Bourgogne Europe……20

VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention et des marchés passés en 2024……20
1. Compte-rendu des conventions hors subvention
2. Compte-rendu des marchés passés en 2024.

Point C : Questions diverses……20
Motion……23

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 14 avril 2025

La séance est ouverte à 14h00
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:-:-:-:-:-:-

Le Président.- […] un ordre du jour qui justifie néanmoins la réunion de ce conseil. Quelques informations du président, les questions financières, questions relatives au pôle patrimoine, à la CFVU, à la CR, quelques points adoptés sans débat. Nous avons néanmoins deux points dans les questions diverses, une motion qui ressemble étrangement à celle que nous avions adoptée il y a un an, sur la réforme des INSPE, et un autre point qui concerne les écoles doctorales.

I – Informations du Président

Le Président.- Au titre des informations, peut-être dire simplement que depuis la dernière fois qu'on s'est vus, la commission de la formation et de la vie universitaire et la commission de la recherche se sont installées définitivement, elles sont complètes. Nadine Millot a été réélue vice-présidente de la commission de la recherche, bravo à toi, Carine Michel également, le 7 avril et Robinson Daoust en tant que VP CAC étudiant, le 7 avril également.

La semaine dernière, l'EUA qui est l'Association des universités européennes s'est réunie à Riga et ça a été l'occasion d'élire quatre nouveaux membres dans le conseil d'administration. Et Parmi ces quatre nouveaux membres, il y a un Français. Et c'est bien, parce que c'est l'ancien président de l'université de Bordeaux , Manuel Tunon de Lara, qui a été président de France Universités, CPU qui est devenu France Universités au cours de son mandat, et donc qui représentera la France d'une certaine manière au conseil d'administration, sachant que il ne peut pas y avoir deux membres du conseil d'administration de la même nationalité au sein de ce conseil. Donc, une séquence institutionnelle qui est importante parce que la place des alliances européennes au sein de l'EUA soulève des questions de la part des membres de l'EUA qui ne sont pas dans des alliances européennes. Et en fait, je crois qu'il y a 900 membres, 900 établissements qui sont rattachés à l'EUA et parmi ceux-là, les alliances ne sont pas majoritaires, loin s'en faut, et donc il y a une certaine réticence, néanmoins, ça représente un groupe suffisamment important pour faire peur, on va dire, aux majoritaires et il faut, je crois, par l'intermédiaire de Manuel Tunon de Lara, essayer de faire passer le message selon lequel il n'y a pas de danger, qu'au contraire il n'y a que des bienfaits à la présence des intérêts des alliances au sein de cette association.

Nous pouvons entrer dans les points soumis à discussion et je donne la parole au vice-président CA, Stéphane Tizio.

<u>Point A</u> – Points soumis à discussion

II – Verbatim du conseil d'administration du 4, 12, 13 et 18 mars 2025

M. Tizio.- Bonjour à tous ceux que je n'ai pas croisés en arrivant. Comme il est de tradition, on va commencer nos travaux avec l'approbation du verbatim des conseils d'administration du 4, 12, 13 et 18 mars derniers.

Pour ce qui concerne premièrement la séance du 4 mars 2025, y a-t-il des remarques à apporter au verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? 1 refus.

Mme Attuel-Mendes.- Je n'étais pas là.

M. Tizio.- Qui s'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

M. Tizio.- Je vous remercie. Même chose pour la séance du 12 mars 2025. Y a-t-il des remarques à apporter au verbatim que vous avez reçu ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Séance du 13 mars 2025. Est-ce qu'il y a des remarques à apporter au verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose à nouveau de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et enfin le verbatim de la séance du 18 mars dernier, est-ce qu'il y a des remarques à apporter à ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Mme Attuel-Mendes.- Je n'étais pas là.

M. Tizio.- Qui refuse de prendre part au vote ? 1 refus de prendre part au vote. Qui s'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

III – Questions financières

M. Tizio.- je vous remercie. Voilà pour notre premier point. Le point suivant aborde des questions financières qui relèvent de la politique d'achat, une demande d'admission en non-valeur et le montant du forfait pour la gestion des dossiers du CFA du supérieur pour les dossiers apprentissage.

1. Politique d'achat de l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Premier point, la politique d'achat de l'Université Bourgogne Europe. Alain, tu veux prendre la parole ?

M. Helleu.- Bonjour tout le monde. Il vous est proposé comme on le fait très régulièrement d'approuver la politique d'achat de l'Université Bourgogne Europe. Vous avez à la fois des documents qui vous ont été transmis, le cadre réglementaire, c'est un rappel, je ne vais pas le relire, et ensuite vous avez les axes et les objectifs de la politique d'achat. Alors juste quelques informations à retenir. La politique d'achat c'est 45 259 149€ pour l'ensemble de l'université. Donc c'est quand même pas mal. Pourcentage d'achat hors marché 37%. Pourcentage d'achat sur marché 63% donc 28 millions. Une définition de la politique d'achat, ça consiste à *définir des orientations et intentions générales, relatives aux achats et approvisionnements d'un organisme, telles qu'elles sont formulées par la direction de l'organisme*. Ça vaut pour l'ensemble des services, l'ensemble des composantes, l'ensemble des laboratoires sur tous les sites de l'université, donc un point important. Ensuite, quelques principes de la commande publique, il n'y a rien de nouveau, mais il faut l'avoir à l'esprit, donc c'est la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, le tout sous contrôle du juge. Et cela peut entraîner évidemment la responsabilité des personnes qui signent des bons de commande et qui pratiquent la politique d'achat.

Les seuils de procédure, point également important à avoir à l'esprit, c'est dans le document qui vous est soumis. Fournitures et services, à partir de 143 000€ pour l'État, on est dans une procédure formalisée, à partir de 221 000€ pour les collectivités et les établissements de santé, et 443 000€ pour un acheteur public large, pour les travaux c'est à partir de 5 538 000€. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails mais vous avez un guide sur la fin du document qui précise tous les seuils. Et ça, ça doit être approuvé. Donc sur les seuils de dépenses d'achats et fournitures et services, vous avez une première limite qui est de 1 à 2 499€ précisément, c'est une mise en concurrence simple, ensuite de 2 500 à 24 999€, c'est une demande d'acquisition de matériel, de prestation de service, procédure propre à l'université, pas de publicité mais production de trois devis, s'il n'existe qu'un seul fournisseur le porteur de projet doit le

préciser dans une note explicative, expliquer pourquoi on ne peut retenir que ce fournisseur. De 25 000 à 142 999€, c'est un marché à procédure adaptée avec la rédaction d'un cahier des charges et un délai minimum de publication de 21 jours. Au-delà de 143 000€ HT, on est sur la rédaction d'un appel d'offres, appel d'offres ouvert avec rédaction de CCTP, CCAP, règlement de consultation et un délai minimum de publication de 35 jours avec une commission d'appel d'offres qui se réunit. Donc ça c'est des choses qui sont très réglementées, qui font l'objet d'une procédure avec des critères de choix, donc des choses habituelles, des critères de choix objectifs, non discriminants évidemment. Le tout sous le contrôle du juge.

On a aussi un formulaire de demande de dérogation de marché qui est utilisé, on veille à ne pas trop l'utiliser et à faire en sorte que les dérogations ne soient pas supérieures au marché. Ce n'est pas le cas, mais c'est un point que je contrôle néanmoins. Quand on demande une dérogation, il faut évidemment la motiver et quand j'accorde l'octroi de la dérogation, j'engage ma responsabilité. Donc on regarde. Pour les demandes d'achats hors marché c'est pareil, vous avez des demandes qui sont faites. Donc c'est plutôt très encadré. Le service des marchés qui est rattaché au pôle des affaires juridiques encadre tous ceux qui se posent des questions et qui ont un besoin d'éclaircissement. Donc c'est quelque chose qui fonctionne sous le contrôle de la chambre des comptes et puis du juge des comptes, puis du juge pénal. Enfin, tout est très clair, le document, on a essayé de le faire le plus clair possible. Et pour les utilisateurs et les gestionnaires, on a le service des marchés qui est à la disposition de tout le monde.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

La politique d'achat doit être approuvée par le conseil d'administration.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce document de cadrage qui, même si il est technique est quand même important, pour encadrer effectivement les dépenses qui sont réalisées par l'université, surtout les plus grosses bien sûr. S'il n'y a pas de questions ou de remarques particulières sur ce document, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient. 3 abstentions. Vote contre ?

29 voix pour, 3 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Demande d'admissions en non-valeur

M. Tizio.- On va passer au point suivant concernant les demandes d'admission en non-valeur. Comme vous le savez, certaines créances de l'université sont devenues irrécouvrables et donc doivent être passées en comptabilité sous le chapitre des admissions en non-valeur. Et là, pour ce qui nous concerne il s'agit d'un dossier d'une créance irrécouvrable de 1300€ que nous proposons de passer en admission en non-valeur, donc est-ce qu'il y a des questions sur cette opération qui est, là encore, assez traditionnelle ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette admission en non-valeur.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

32 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Montant du forfait pour la gestion par le Centre de formation d'apprentis supérieur de Bourgogne des dossiers « apprentissage »

M. Tizio.- Le point suivant concerne donc le montant du forfait pour la gestion par le CFA SUP de Bourgogne, des dossiers apprentissage. Pour vous en dire deux mots, une convention financière est passée entre le CFA SUP et l'Université Bourgogne Europe qui prévoit donc un forfait qui est versé au CFA SUP par UBE, par dossier d'apprentissage qui est géré par ce CFA SUP. Et par une délibération du mois de juillet 2024, l'assemblée générale du CFA SUP a décidé, après clôture des comptes 2023, d'ajuster à la baisse le forfait prévu qui était plus élevé et de le fixer à 250€ par dossier pour l'année universitaire 2024-2025. Donc il s'agit pour nous, conseil d'administration, de prendre acte de la décision du conseil du CFA SUP et d'adopter ce tarif comme étant le tarif de gestion des dossiers apprentissage par le CFA pour ce qui nous concerne, à savoir 250€ par dossier. Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est une délibération qui est prise chaque année pour ajuster ce tarif au tarif qui nous est proposé par le CFA SUP.

Est-ce qu'il y a des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

32 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV – Question relative au pôle patrimoine
Stratégie immobilière du SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) 2023-2027

M. Tizio.- Nous passons désormais aux questions relatives au pôle patrimoine et j'appelle à mes côtés Philippe Perrot, vice-président patrimoine afin qu'il nous présente le document de stratégie immobilière du SPSI pour la période 2023-2027.

Philippe, je te laisse la parole.

M. Perrot.- Bonjour à toutes et à tous, donc effectivement je vais vous présenter la phase stratégie du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2023-2027. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais commencer par quelques généralités sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, pour la suite de ma présentation je vais utiliser l'acronyme de schéma pluriannuel de stratégie immobilière, SPSI. Ce SPSI est un document de planification stratégique qui permet aux opérateurs de l'État de gérer efficacement leur patrimoine immobilier sur une période pluriannuelle, donc en l'occurrence, ici, il s'agit de la période 2023-2027. Et ce document permet de formaliser les orientations stratégiques et les actions à entreprendre pour optimiser la gestion, l'entretien et l'utilisation des biens immobiliers publics. C'est un document qui est imposé par la direction immobilière de l'État, la DIE, aux opérateurs de l'État. Et ce document doit retranscrire à l'échelle locale, les orientations de la politique immobilière de l'État. Ces orientations, c'est préserver, optimiser et moderniser le parc immobilier. Toujours dans les généralités, la construction de ce SPSI se fait selon un cadre qui est fourni par la DIE et le SPSI s'articule autour de deux phases principales, la phase diagnostic et la phase stratégie. La phase diagnostic permet d'apprécier les performances des bâtiments mais également l'organisation patrimoniale. Et cette phase comporte un inventaire des biens, un diagnostic technique énergétique et également un recensement des moyens humains et financiers dédiés à la fonction immobilière. Et la phase stratégie, elle est élaborée sur la base du diagnostic et elle doit prendre en compte les grands axes de la politique immobilière de l'État donc je répète, c'est préservation, optimisation et modernisation du parc immobilier. La phase stratégie doit également décrire l'ensemble des opérations immobilières qui sont envisagées pendant la période concernée et tenir compte également de la soutenabilité financière.

Aujourd'hui, je vais vous présenter uniquement la phase stratégie du SPSI et la raison est la suivante. Le SPSI est soumis à la validation du conseil d'administration uniquement lorsqu'il a été validé par les tutelles, c'est-à-dire le rectorat et la DIE qui dépend du ministère de l'économie et ce qui n'est pas le cas encore pour nous, nous allons avoir le retour de nos tutelles a priori en fin de l'année 2025 donc, lorsque nous aurons le retour des tutelles et la validation de nos tutelles, nous vous présenterons le dossier dans son ensemble à la fois au conseil académique et au conseil d'administration. Donc pour l'instant, aujourd'hui, je vais vous présenter uniquement la phase stratégie et ce qui sera soumis au vote, c'est les axes stratégiques, le principe de priorisation des différents projets et les opérations immobilières engagées que je vais vous présenter dans quelques minutes.

Ce SPSI 2023-2027, c'est un SPSI de transition, je m'explique. Lors de la phase d'écriture de ce document, l'université de Bourgogne s'est transformée en Université Bourgogne Europe, donc nous sommes devenus un établissement public expérimental et à la fin de la phase d'expérimentation, c'est-à-dire au 31 décembre 2026, nous devrons adapter le SPSI à l'échelle du nouvel établissement qui verra le jour à partir du 1er janvier 2027. Donc, en particulier, la phase stratégie, elle sera amenée à évoluer et elle sera adaptée à l'échelle de l'établissement qui verra le jour à partir du 1er janvier 2027. Ces généralités étant dites, je vais vous décrire la stratégie patrimoniale de l'UBE qui repose sur quatre objectifs principaux qui sont directement reliés à la politique immobilière de l'État.

Premier objectif, c'est agir pour satisfaire les besoins des formations. Alors effectivement, les pratiques pédagogiques ont beaucoup évolué ces dernières années et en particulier depuis la pandémie de COVID-19 et tout ça amène des besoins nouveaux. Et donc, nous accompagnons les projets des composantes mais tout en optimisant l'utilisation du patrimoine et en renforçant la qualité de vie sur les campus. Cela peut se traduire par la réhabilitation et la rénovation de bâtiments, ou des constructions de bâtiments, ou de la création de tiers lieux d'apprentissage.

Deuxième objectif, c'est accompagner le développement des activités de recherche. Effectivement, nous adaptons continuellement notre patrimoine immobilier afin de répondre au mieux aux besoins des laboratoires de recherche. Ça peut se traduire par de la mise aux standards internationaux des laboratoires et des équipements immobiliers, par la création de plateformes techniques spécialisées ou également par la nécessité d'accroître les puissances de calcul numérique et le niveau de stockage des données.

Le troisième objectif c'est moderniser le patrimoine immobilier, cela peut se traduire par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ou alors l'amélioration des performances des équipements techniques, de la ventilation des locaux, de l'accessibilité, des infrastructures numériques.

Et quatrième objectif, c'est réduire l'empreinte carbone et opérer une transition socio-écologique. Nous mettons en œuvre des actions qui visent à réduire l'empreinte carbone des activités comme par exemple la rénovation énergétique des bâtiments ou le plan de sobriété énergétique que nous avons mis en place en début d'année 2023. A noter que l'UBE a intégrée avec d'autres partenaires, le projet Villes pilotes qui est porté par la Métropole de Dijon qui a été retenue dans le cadre du programme NetZeroCities avec pour objectif d'accélérer la trajectoire vers la neutralité carbone, d'identifier, de tester et de mettre en œuvre des solutions innovantes.

Donc voilà pour les quatre objectifs principaux concernant la stratégie patrimoniale de l'UBE.

Pour mettre en place ces stratégies, nous nous appuyons sur différentes sources de financement. Les sources de financement, c'est le contrat de plan État-Région, c'est les différents appels à projets de l'État, (plan de relance, plan lié à la planification écologique), c'est le contrat métropolitain et le contrat Territoires en action qui sont des contrats qui lient la région Bourgogne-Franche-Comté et certaines collectivités territoriales, ça peut être les subventions des collectivités territoriales, ça peut être le Fonds européen de développement régional, le FEDER, ou les fonds propres de l'université également.

Et, de la stratégie va découler un certain nombre de projets immobiliers que nous avons classés en quatre catégories afin de tenir compte de leur soutenabilité financière associée à leur dimension stratégique. Ces catégories sont notées P0, P1, P2, P3.

Les projets en priorité P0, ce sont des projets qui sont financés, validés et livrés sur la période 2023-2025. Les projets en priorité P1, ce sont des projets déjà engagés avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles. Je vais vous expliquer dans quelques minutes ce que j'appelle tranches fermes et tranches conditionnelles. Les projets en priorité P2, ce sont des projets stratégiques identifiés et en recherche de financement et les projets en priorité P3 ce sont des projets dont l'opportunité est actée, mais sans financement à ce jour. Je vais surtout m'attarder sur les projets en priorité P1 parce que ce sont ces projets-là qui devront être votés tout à l'heure à l'issue de ma présentation. Et j'irai très rapidement sur les projets P2 et P3 mais bien sûr, je pourrai répondre ensuite à vos questions. Je vais lister l'ensemble des projets qui sont proposés.

Donc, déjà les projets en priorité P0. Je rappelle, ces projets en priorité P0, ce sont des projets financés, validés et livrés sur la période 2023-2025. Ces projets ont déjà été présentés en conseil d'administration. La plupart d'ailleurs sont terminés, il n'y a que deux projets qui sont encore en cours et qui vont bientôt se terminer. Je ne vais pas commenter forcément toutes les opérations, je vais simplement faire quelques commentaires sur certaines opérations mais, encore une fois, si vous avez des questions sur ces projets en priorité P0, bien sûr je pourrais y revenir. J'ai classé ces projets P0 en fonction de l'axe stratégique auquel il se réfère. Et dans ces projets P0, on va retrouver les opérations qui ont été lancées par l'UBE dans le cadre des plans de relance de l'État et de la Région. Alors déjà les opérations pour la formation et la vie étudiante. Vous avez les intitulés des opérations, entre parenthèses la surface concernée, le montant total de l'opération, les différentes sources de financement et la période de livraison de l'opération.

Concernant la restructuration de l'ancienne BU Sciences pour héberger la phase 2 du Learning centre, il s'agit du Cortex, donc cette opération est terminée, elle a été livrée, pour un montant de l'opération de 3,6 millions d'euros. C'était une opération du plan de relance de l'État et l'établissement a également complété le financement.

L'extension et la restructuration du service de santé universitaire à Dijon, pareil, c'est une opération qui est terminée, qui a été financée par le PAIR. Le PAIR, c'est le plan d'accélération de l'investissement régional, c'est le plan de relance qu'a mis en place la Région à la sortie du COVID et nous avons bénéficié d'un certain nombre de financements par l'intermédiaire du PAIR, l'établissement également a participé au financement par l'intermédiaire de la CVEC pour la restructuration du service de santé universitaire.

On a ensuite la restructuration de l'école d'ingénieurs ESIREM. Donc cette opération consistait à restructurer tous les locaux de l'ESIREM afin de créer une unité de lieu et augmenter la surface et le nombre de salles d'enseignement. Donc ça a été financé par différentes sources de financement, le CPER 2015-2020, le PAIR et l'autofinancement.

Ensuite, on a eu l'extension de l'école d'ingénieurs financée par le contrat de métropole, c'est le contrat qui lie la Région à Dijon métropole et l'établissement a également contribué au financement.

On a ensuite la restructuration des serres pédagogiques.

Ensuite, la restructuration du bâtiment C de l'ISAT à Nevers pour héberger le nouveau BUT Informatique, c'était une opération du plan de relance de l'État à la sortie du COVID avec l'établissement qui a complété le financement et également Nevers agglomération qui a apporté une subvention et le bâtiment a été livré en début d'année 2024.

Ensuite, on a l'aménagement extérieur des cinq campus territoriaux Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers , financé par le PAIR et complété par un financement du contrat de plan État-Région 2021-2027. C'est livré, les travaux sont terminés.

Ensuite, les opérations pour la recherche et l'innovation. On a la construction d'une halle technique pour le projet CALHIPSO au Creusot, c'est une opération qui est encore en cours, les travaux vont se

terminer prochainement, en septembre. Je vous rappelle rapidement cette opération. Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 250 m² sur le site de l'IUT du Creusot, donc un bâtiment recherche, exclusivement recherche, pour le projet CALHIPSO. Donc c'est un bâtiment qui va héberger une machine qu'on appelle compression isostatique à chaud, qui va permettre de développer la métallurgie des poudres en lien avec Framatome et cette machine a été financée dans le cadre d'un EQUIPEX+. Et le bâtiment CALHIPSO est financé à l'aide du contrat de métropole, donc c'est le contrat qui lie la Région à la communauté urbaine Creusot-Montceau, et également le FEDER, qui complète le financement. Donc livraison du bâtiment septembre 2025.

Ensuite, extension du Datacenter. Les travaux sont également en cours, le bâtiment va être livré en fin d'année 2025, financement de l'État, du contrat de métropole et également de l'autofinancement.

Ensuite, les opérations de rénovation énergétique pour la transition énergétique et écologique. On a la rénovation énergétique du bâtiment historique de l'IUT du Creusot. L'opération est terminée, financée par le plan de relance de l'État et également l'établissement qui a complété le financement. Rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres, les travaux sont terminés, financés à la fois par le CPER 2015-2020, par le plan de relance de l'État et également l'établissement qui a contribué. Et la rénovation énergétique du bâtiment Mesures physiques de l'IUT du Creusot, la rénovation a été financée à fois par le PAIR, le plan d'accélération de l'investissement régional et l'établissement a complété le financement. Les travaux sont en cours, ils vont se terminer en juillet 2025.

Voilà pour ces opérations P0. Juste une dernière remarque sur ces opérations, comme vous pouvez le constater, l'établissement a très souvent contribué au financement des opérations. Et ce, pour trois raisons. La première raison, c'est que les subventions que nous avons obtenues, par exemple du plan de relance de l'État, du plan de relance de la Région, ne couvraient pas la totalité des opérations. Donc nous avons été obligés, la plupart du temps, de compléter le financement. La deuxième raison, c'est l'inflation qui est apparue en 2022 et qui a eu un fort impact sur le coût des travaux immobiliers. Donc les opérations ont été en hausse et quelquefois ça a atteint des hausses de 30%. Et la troisième raison, c'est que pour certaines opérations, le périmètre d'intervention a été revu à la hausse au cours du programme. Donc, tout ça a fait monter les prix. Voilà pour ces opérations P 0.

Ensuite on va rentrer dans les opérations P1, donc ce sont celles-ci qui sont soumises au vote. Je vous rappelle les projets en priorité P1, ce sont des projets déjà engagés avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles. Je vais commencer par vous présenter les opérations qui font partie du contrat de plan État-Région 2021-2027. Ces opérations ont déjà été présentées en conseil d'administration, c'est simplement le plan de financement qui a été affiné, qui a pu évoluer au cours du temps.

Première opération, c'est la construction du bâtiment d'enseignement santé B4 avec rénovation énergétique de la salle d'examens. Je vous rappelle rapidement la nature de l'opération, il s'agit de surélever la salle d'examens qui est située vers le bâtiment médecine B1, on va surélever cette salle d'examens sur deux étages, donc le rez-de-chaussée sera constitué par la salle d'examens, le premier étage va héberger la simulation médicale et également les ECOS, les ECOS ce sont les examens qui permettent d'évaluer les compétences des étudiants en médecine et le deuxième étage va héberger la composante odontologie qui est pour l'instant située dans des locaux provisoires qui sont disposés en face du bâtiment médecine B1. Le budget obtenu au titre du CPER est de 8,3 millions d'euros dont 3,8 millions d'euros de la Région, 3,5 millions d'euros de l'État dont 300 000€ pour le premier équipement, 1 million d'euros de Dijon métropole. La dernière estimation de l'opération s'élève à 10,5 millions d'euros toutes dépenses confondues soit un reste à financer de 2,5 millions d'euros. Alors le 2,5 c'est le 10,5-8, on ne tient pas compte des 300 000€ pour le premier équipement donc c'est bien 2,5 de surcoût et ce surcoût s'explique par deux raisons principales. Première raison, comme j'ai dit tout à l'heure, on a eu l'inflation qui est intervenue en début d'année 2022 et qui a eu un fort impact sur le coût de nos opérations immobilières. La deuxième raison, c'est que les besoins ont évolué au cours de l'étude puisqu'en effet, les études ont montré la nécessité d'effectuer une rénovation énergétique de la salle d'examens afin de s'inscrire dans le cadre du décret tertiaire et également pour répondre au règlement d'intervention de la Région en matière de label énergétique. Le plan de financement que nous proposons est le suivant, nous avons prévu une tranche ferme qui correspond à la réalisation du bâtiment Santé B4 et ce bâtiment est estimé à 9,7 millions d'euros par la maîtrise d'œuvre, donc un surcoût de 1,7 million d'euros, 9,7-8 donc un surcoût de 1,7 million d'euros. Ce montant sera avancé par l'UBE et ensuite, c'est ce que nous proposons, une tranche conditionnelle qui correspond à la rénovation énergétique de la salle d'examens qui est estimée à 800 000€ par la maîtrise d'œuvre. Et nous proposons d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de la salle d'examens maintenant, enfin en même temps que les travaux du bâtiment Santé B4 parce que si on réalise les travaux de rénovation énergétique plus tard, le coût des travaux sera beaucoup plus important. Donc on propose d'effectuer les travaux de rénovation énergétique en même temps que la rénovation du bâtiment santé B4. Et nous avons prévu de solliciter une subvention de 2,5 millions d'euros auprès de l'État dans le cadre de la planification écologique, ça sera la priorité 1 de nos demandes et si nous n'obtenons pas satisfaction, dans

le cadre de cette demande, nous avons prévu de l'autofinancement sur cette opération. La livraison du bâtiment est prévue pour le printemps 2027.

Deuxième opération qui fait partie du contrat de plan État-Région, c'est la surélévation de l'aide IRCAMAT pour la Pharmaco imagerie avec rénovation énergétique de l'aile E de Sciences Mirande. C'est une opération qui a déjà été présentée en conseil d'administration. Je vous rappelle très rapidement la nature de l'opération, il s'agit de surélever l'aile E de Sciences Mirande afin de créer un plateau technique pour la recherche, en particulier pour le laboratoire ICMUB et le budget obtenu au titre du CPER s'élève à 960 000€ de la région Bourgogne-Franche-Comté, nous n'avons pas obtenu de subventions de l'État pour cette opération, mais nous avons été invités à solliciter le FEDER pour cette opération et la dernière estimation de l'opération s'élevait à 6 millions d'euros et au niveau du plan de financement, déjà comme il s'agit d'un bâtiment recherche, nous pouvons raisonner en hors-taxe, donc nous avons sollicité une subvention FEDER de 4,2 millions d'euros donc le montant comme c'est du FEDER devrait être avancé par l'UBE. Ensuite on a les 960 000€ de la Région et nous avons prévu un autofinancement de 840 000€. Alors bien sûr, tout ça va être ajusté ensuite en fonction des coûts réels, là c'est, on va dire, les coûts maxi et l'impact de l'inflation est moindre maintenant, donc on peut espérer avoir des coûts de travaux un peu moins importants et nous allons solliciter une subvention de 840 000€ auprès de l'État dans le cadre de la planification écologique et ce sera la priorité 2 de nos demandes et nous avons prévu l'autofinancement si nous n'obtenons pas satisfaction dans le cadre de cette demande de subvention. La livraison du bâtiment est prévue pour l'automne 2027.

Troisième opération, toujours dans le cadre du contrat de plan État-Région 2021-2027, il s'agit de la rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, de la BU Santé et de Chabot-Charny donc trois bâtiments. Je ne détaille pas la nature de l'opération, je pense que le titre est suffisamment parlant. Le budget obtenu au titre du CPER est de 7 millions d'euros donc 5 millions d'euros de la région Bourgogne-Franche-Comté, 2 millions d'euros de l'État et la dernière estimation de l'opération s'élève à 17,8 millions d'euros toutes dépenses confondues, soit un reste à financer de 10,8 millions d'euros. Ce qui explique cette différence entre 17,8 et 7, c'est que le montant obtenu au titre du CPER est très inférieur aux besoins qui avaient été formulés lorsqu'on avait travaillé sur le CPER. Alors bien sûr, nous avons été obligés de prioriser et le plan de financement que nous proposons est le suivant. Donc en priorité 1, nous proposons la rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres donc le financement obtenu dans le cadre du CPER, nous le fléchons sur la rénovation énergétique de la BU Droit-lettres, c'est la tranche ferme et nous avons prévu deux tranches conditionnelles. Donc la priorité 2 c'est la rénovation énergétique de la BU Santé qui est estimée à 4,4 millions d'euros. C'est notre première tranche conditionnelle et la priorité 3, c'est la rénovation énergétique de Chabot-Charny qui est estimée à 6,4 millions d'euros, donc c'est notre seconde tranche conditionnelle. Alors pourquoi cet ordre-là ? Pourquoi nous avons mis en 1 la rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, parce que en fait, le ratio gain d'énergie sur investissement est le plus élevé pour cette opération-là, et c'est ce qui nous est demandé par la direction immobilière de l'État. Nous allons solliciter une subvention de 10,8 millions d'euros auprès de l'État dans le cadre de la planification écologique. Ça serait la priorité 3 de nos demandes, et de l'autofinancement si l'établissement le peut, pour les tranches conditionnelles. Au niveau du planning des travaux, les travaux pour la rénovation de la BU Droit-Lettres devraient être terminés pour la fin de l'année 2027.

Ensuite, alors toujours une priorité P1, là on sort du contrat de plan État-Région, mais on a d'autres opérations quand même qui font partie des priorités P1, on a la restructuration avec rénovation énergétique du bâtiment Image de Chalon pour héberger la plate-forme CND Lab' et le BUT Carrières juridiques. Je vous explique très rapidement la nature de cette opération. A Chalon, il y a un bâtiment qu'on appelle Institut Image qui était occupé jusqu'à maintenant par l'ENSAM de Cluny. L'ENSAM a libéré ce bâtiment et c'est un bâtiment qui appartient à l'État et qui devrait être affecté à l'UBE pour héberger la plateforme CND Lab' et le BUT Carrières juridiques. La plateforme CND Lab', c'est une plateforme qui vise à regrouper en un même lieu donc dans ce bâtiment, les compétences des acteurs industriels et universitaires dans le domaine du contrôle non destructif, CND c'est contrôle non destructif, qui est un domaine très développé sur le territoire chalonnais. Et également le BUT Carrières juridiques qui n'a pas d'espace dédié au sein de l'IUT de Chalon. Mais il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation énergétique dans ce bâtiment, puis également de remettre à niveau les équipements techniques. Le coût de l'opération est estimé à 2 millions d'euros si on devait s'inscrire dans le cadre du décret tertiaire. Le plan de financement qui a été proposé, est le suivant, il est encore à l'étude, pas plus tard que demain, on rencontre de nouveau le Grand Chalon pour discuter du plan de financement, mais pour l'instant voilà comment il se présente. Donc le financement de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du contrat Territoires en action, contrat qui lie la Région au Grand Chalon, 550 000 €, un apport de l'UBE de 400 000€, un apport du Grand Chalon de 300 000€. Il resterait à financer 800 000€ donc ça c'est la fourchette haute, c'est la tranche conditionnelle. On a différentes pistes qui sont à l'étude dont solliciter des fonds FNADT qui sont gérés par le préfet.

Ensuite on a récupération de chaleur DLC pour le Datacenter, pour l'extension du Datacenter. Donc le système DLC, c'est un système qui est installé au cœur des serveurs, des machines, c'est un

refroidissement par liquide et on peut récupérer la chaleur pour chauffer le campus via une pompe à chaleur. Le coût de l'opération a été estimé à 1,3 million d'euros. C'est évidemment une tranche conditionnelle, mais nous avons déjà sollicité une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds d'amorçage.

Autre opération, rénovation de la chaufferie centrale et des réseaux enterrés du campus qui commencent à devenir vétustes. Coût de l'opération 1 million d'euros, c'est également une tranche conditionnelle.

Ensuite, extension de la crèche la P'tite Fac. Là, il n'y a pas de tranche conditionnelle. Cette opération consiste à prévoir une extension de 300 m^2 pour accroître la capacité d'accueil de la crèche et également de se mettre en conformité avec les recommandations de la PMI, de la protection maternelle infantile. Coût de l'opération, 1,5 million d'euros avec des financements de la CAF, de l'UBE, la CVEC et la P'tite Fac.

Toujours dans les priorités P1, on a le remplacement des menuiseries du bloc central de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers. Coût de l'opération 583 000€ avec des financement de la Région, l'UBE et l'IUT. Les travaux sont en cours et vont se terminer cette semaine. Rien à signaler sur cette opération, pas de tranche conditionnelle.

Raccordement des bâtiments de l'ISAT sur le réseau de chaleur urbain, les travaux sont terminés, opération de 100 000€ financée par l'UBE.

Suppression de l'eau chaude sanitaire, ça c'est une opération qui fait partie du plan de sobriété énergétique. Elle est financée par un appel à projets de l'État qui s'appelle plan Résilience 2 qu'on a obtenu, donc 700 000€. Les travaux sont en cours, ils vont se terminer prochainement.

Ensuite, on a des travaux récurrents. Travaux d'accessibilité, diagnostic et retrait des produits amiantés, modernisation et mise en conformité des installations de sécurité incendie.

Donc voilà pour les opérations P1, on en a terminé pour les P1.

Et pour les P2 et P3, je vais aller beaucoup plus rapidement.

Les projets P2, je vous rappelle que c'est des projets stratégiques, identifiés, en recherche de financements. J'ai listé les projets qui sont d'ores et déjà identifiés. Ce sont des projets qui demandent à être consolidés. On a fait une estimation du coût de chaque opération mais on n'a pas forcément de financements pour compléter chaque opération. Donc ce sont des projets qui sont à consolider. Je vous laisse regarder ces différents projets et si vous avez des questions, bien sûr, je pourrai y revenir tout à l'heure mais je ne les commente pas.

Et même principe, on a également des projets en priorité P3, ce sont des projets dont l'opportunité est actée mais sans financement à ce jour. Nous avons déjà identifié un certain nombre de projets. Ceux qui apparaissent là, je ne vais pas les commenter mais bien sûr je pourrai également revenir sur ces différents projets. C'est des projets qui demandent également à être consolidés.

Et enfin dernière slide, on a une synthèse de la phase stratégie immobilière, du point de vue financier. Alors le coût total des projets P0, P1, P2, P3 pour la période 2023-2030 s'élève à 102 millions d'euros, dont 36 millions d'euros sont déjà financés, ça correspond aux projets P0. 28,4 millions d'euros qui correspondent aux tranches fermes des projets P1, le financement est assuré par le biais de subventions. Et 10 millions d'euros qui correspondent aux tranches conditionnelles des projets P1, c'est les tranches conditionnelles que je vous ai présentées, on a une tranche conditionnelle pour le bâtiment santé B4, pour la surélévation de l'aile IRCAMAT, pour la rénovation de la BU Santé, pour la restructuration et la rénovation énergétique du bâtiment Image et une dernière pour la récupération de chaleur DLC pour le Datacenter. Et pour ces tranches conditionnelles, nous allons solliciter, enfin, pour certaines nous avons déjà sollicité des subventions et nous allons solliciter des subventions pour combler tout ou partie de ces 10 millions d'euros et autrement, on a prévu, comme je vous l'ai expliqué, d'utiliser le fonds de roulement. Et enfin, on a 27,6 millions d'euros qui correspondent aux projets P2 et P3, donc ce sont, comme je l'ai indiqué, des projets à consolider selon la soutenabilité financière.

J'en ai terminé, je vous remercie pour votre écoute.

M. Tizio.- Merci Philippe, donc le débat et les questions, remarques sont ouverts.

Mme Castano.- Est-ce que vous avez une estimation du nombre de mètres carrés qui vont être rénovés au global et, sur tout ce qui est travaux de transition énergétique, est-ce que vous avez fait une estimation d'une fourchette de retour sur investissement ou pas du tout, ça ne se fait pas dans ce genre de projet ? En général quand on fait ce genre de rénovation, même en entreprise, c'est pour économiser l'énergie. Donc je sais que les durées varient en fonction du prix, juste avoir à la masse, des indicateurs.

M. Perrot.- Pour la surface, je n'ai pas le chiffre en tête, mais on pourrait faire la somme des surfaces qui apparaissaient, ce qui est déjà rénové, je n'ai pas le chiffre en tête global mais on le connaît. Et ce qu'on peut déjà signaler en termes de retour, les opérations qui se sont faites dans le cadre du plan de relance de l'État, là on avait des contraintes calendaires qui étaient assez importantes puisque ce sont des opérations

qui ont été lancées à la sortie du COVID donc en fin 2020 et ces opérations devaient être terminées pour décembre 2023 au plus tard. Donc on avait des contraintes fortes. Et pour ces opérations-là, on voit déjà l'impact parce qu'elles sont terminées et donc globalement, on le voit sur notre consommation énergétique, on a eu une réduction de notre consommation énergétique là sur ces trois dernières années, de l'ordre de 10%, on voit que ça a un impact. On pense que c'est dû aux rénovations énergétiques et également au plan de sobriété énergétique que nous avons mis en place en début d'année 2023.

Oui, Elsa.

Mme Lang Ripert.- Ça fait bientôt 10 ans que je suis directrice de l'INSPE, je crois qu'il n'y a pas eu un mois en 10 ans où je n'ai pas écrit pour un problème de fuite, des problèmes de sécurité, des problèmes de toits qui tombent, des bouts de plaques qui tombent. Je ne nous vois ni dans le P0, ni dans le P1, ni dans le P2, ni dans le P3. Encore cette semaine, il a fallu que j'arrête une enseignante-chercheuse qui voulait écrire à la presse pour montrer des photos d'un trou sous sa chaise et qui me demandait pourquoi il y avait un trou sous sa chaise.

M. Perrot.- La réponse que je peux apporter, Elsa, est la suivante. La difficulté des bâtiments INSPE, comme tu le sais, ce sont des bâtiments remarquables et à ce titre-là on a énormément de mal à apporter des travaux de rénovation, on fait vraiment du curatif sur ces bâtiments parce que ils sont très difficiles à entretenir et l'entretien est très onéreux, ça c'est une première difficulté. Deuxième difficulté, ce ne sont pas des bâtiments qui appartiennent à l'État, ce sont des bâtiments qui appartiennent aux conseils départementaux. Et quand on a eu des subventions de l'État pour le plan de relance de l'État, les bâtiments de l'INSPE n'étaient pas concernés et c'est aussi une difficulté majeure. Et autre difficulté, ce sont des bâtiments qui sont, tu le sais, et en particulier je pense à celui d'Auxerre, qui sont surdimensionnés par rapport aux effectifs réels qu'on a dedans et ce sont des bâtiments très anciens, très vétustes, des passoires énergétiques et les sommes qui seraient injectées dedans seraient pharamineuses pour vraiment les remettre en état. Et donc, la difficulté c'est qu'on n'obtient pas de financement d'État pour ces bâtiments-là et les conseils départementaux, on n'a pas forcément de soutien financier de leur part pour la rénovation de ces bâtiments et même pour l'entretien courant sur ces bâtiments. A Nevers, le département de la Nièvre participe à l'entretien des bâtiments, mais c'est le seul département qui participe à l'entretien des bâtiments.

Mme Lang Ripert.- Je sais, je partage, je sais que tu suis depuis des années ce dossier, mais, et donc ? Et donc ? Et je n'ai pas parlé de Nevers, mais ne serait-ce que de Dijon, qu'est-ce que je fais ? Qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on attend qu'il y ait vraiment un problème ? Je sais tout ça mais et donc ? Et donc ? Ce n'est pas à toi que je pose la question, je la pose collectivement.

M. Perrot.- Déjà, comme tu le sais aussi, au niveau du pôle patrimoine, on a essayé d'améliorer la politique vis-à-vis de l'INSPE, en mettant deux agents, enfin un qui est vraiment en charge des bâtiments INSPE, un autre qui s'occupe de l'ensemble des sites territoriaux mais aussi des sites INSPE sur Auxerre, Mâcon, Nevers et qui nous font remonter, ce qui n'était pas forcément le cas avant, donc c'est déjà un point d'amélioration qu'on peut souligner. Et ensuite, encore une fois, le nerf de la guerre, ce sera l'argent, parce que, comme je l'ai indiqué, malheureusement, les entretiens demandent des financements très importants et c'est très compliqué.

Mme Lang Ripert.- Si tu veux, pour moi c'est compliqué de lire l'extension des serres ou de la rénovation énergétique quand je sais que moi, j'ai des plafonds qui tombent et des enseignants qui sont sur des plaques avec des trous et de l'amiante, je te le dis à toi parce qu'on partage ces soucis-là, je sais tout ce que vous faites, comme tu le dis, de manière curative, mais un jour, je le dis, un jour, il va y avoir un souci.

M. Tizio.- Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai à la fois des questions et des remarques. Donc bien sûr je m'inscris dans la continuité des inquiétudes par rapport au bâti de l'INSPE. Et donc on voulait aussi soulever un certain nombre de points en plus, dans le dossier que nous avons reçu. Donc il était question d'indicateurs qui montrent que 53% du parc est au moins satisfaisant, donc j'aurais aimé en savoir plus sur ces indicateurs. Quels sont-ils ? Par qui sont-ils renseignés ? On parle aussi dans le document d'une gestion de maintenance automatisée par ordinateur. Donc là aussi, j'aurais aimé avoir un peu plus d'informations. Combien ça va nous coûter ? Pour quels effets ? Enfin, un peu plus de détails. Il y a aussi l'évocation d'une commission patrimoine représentative et donc je voulais savoir en quel sens « représentative » qui sera dans la commission ? Quelles modalités, élections, désignation ? Et puis aussi je voulais aborder le point de la suppression de l'eau chaude, ça pose problème dans un certain nombre de labos. Je pense que Bruno pourra

en dire plus que moi, par exemple pour les problèmes posés à l'ICB. Mais je veux aussi souligner que ça semble contradictoire avec le fait d'encourager le fait de venir en vélo et de pouvoir avoir accès à une douche. Ou quand il y a des éclaboussures après une mauvaise manip, de ne pouvoir se doucher et d'avoir de l'eau chaude. Il me semble que c'est important aussi. Donc il y a de la dissociation dans les circuits d'eau chaude, mais couper l'eau chaude sanitaire partout, ça paraît problématique. Et enfin, en plus de l'INSPE, je voudrais aussi parler des préfabriqués qui étaient là pour un temps. Mais les cours qui sont faits dans les préfabriqués, c'est vraiment des conditions d'études qui sont indignes. Et je ne le vois pas non plus dans le plan envisagé, même à long terme. Ça m'inquiète quand on voit les conditions dans lesquelles les étudiants ont des cours dans ces préfabriqués. Donc savoir quelles étaient les solutions envisagées pour ces préfabriqués.

Le Président.- Je vais commencer par répondre, si tu veux bien Philippe, sur l'eau chaude. Il n'a jamais été question de supprimer l'eau chaude. Il a été question de couper l'eau chaude partout où on en n'a pas besoin et donc après une réunion un petit peu difficile en présence du pôle patrimoine, au cours de laquelle j'ai rappelé quand même, parce que le pôle patrimoine était en train de nous égrainer l'ensemble des locaux de l'université où il devait y avoir de l'eau chaude et on s'aperçoit que, au regard de l'objectif d'économie d'énergie que nous nous sommes assignés, je le rappelle à tout le monde, y compris ce conseil d'administration a voté ce plan, n'est-ce pas ? Eh bien, on s'apercevait que le principe de suppression de l'eau chaude, aménagé par un certain nombre d'exceptions que tu viens de citer, très clairement, s'était totalement inversé, c'est-à-dire que en fait, les points où l'eau chaude était supprimée devenaient totalement résiduels au regard de l'objectif d'économie d'énergie. Donc j'ai réitéré mon propos et j'ai rappelé le contenu de la délibération que nous avions adoptée ici en présence du pôle patrimoine, pour dire que maintenant, ça suffisait. Moi, ça fait cinq ans que j'ai l'eau chaude dans mon bureau, ça fait cinq ans que je demande à ce qu'elle soit supprimée, ce n'est toujours pas fait et je n'en ai pas besoin même si je viens en vélo tous les matins. Donc, j'ai rappelé le principe et j'ai dit également que partout où il y avait nécessité, évidemment on ne va pas demander aux agents de service de passer la serpillière avec de l'eau froide, ça ne va pas, si il y a des douches on ne va pas supprimer, on ne va pas couper l'eau chaude dans les douches, enfin c'est totalement absurde. Or, après le rappel de la règle, c'est devenu dans certains services et notamment auprès de certains agents du pôle patrimoine qui n'étaient pas contents que je leur pointe leurs insuffisances dans la mise en œuvre de ce dispositif, « le président a dit, il ne faut plus d'eau chaude nulle part ». Voilà, c'est exactement ce qui s'est passé, c'est exactement ce qu'on m'a rapporté. Non, c'est faux ! En revanche, ce qui est vrai, c'est que, oui, nous devons supprimer l'ensemble des sources d'eau chaude qui ne sont pas utiles aux activités. Évidemment, si dans un laboratoire, il y a besoin d'un point d'eau chaude, ça n'est même pas discutable, je n'en ai jamais discuté le bien-fondé, idem évidemment pour les douches. Bon après, on sait qu'il y a des gens qui aiment les douches, les saunas etc., et ça, ça ne relève pas des activités universitaires. Si nous revenons aux propos que j'ai tenus et qui ont été déformés par la suite parce que certains n'étaient pas contents, je le rappelle, eh bien oui, le principe c'est, nous supprimons l'eau chaude sauf là où c'est nécessaire. Et nous avons demandé au pôle patrimoine de nous démontrer la nécessité de maintenir les points d'eau chaude et nous avons demandé au pôle patrimoine de faire ce travail, voilà. Donc ça, je le dis très clairement, je tords le cou à cette rumeur qui n'est pas fondée et qui ne correspond pas aux instructions que j'ai données, qui sont conformes au plan d'économies d'électricité et des fluides que nous avons adopté dans ce conseil d'administration, je crois à l'unanimité. Voilà, c'était juste pour rappeler la règle que l'université s'est donnée et qui n'est toujours pas mise en œuvre. Pour le reste, ça échappe à ma technicité.

M. Perrot.- Je vais répondre à vos premières questions qui concernent la phase diagnostic. Alors comme je l'ai indiqué, je n'en ai pas parlé parce que vos premières questions font partie de la phase diagnostic du SPSI et là j'ai présenté uniquement la phase stratégie, mais je peux dire quelques mots sur la partie diagnostic, en particulier sur la dégradation de l'état de santé du patrimoine. En fait, je peux vous présenter très rapidement les principaux éléments du diagnostic, ce qui figurait dans le document. Premier constat qu'on peut faire, sur le diagnostic financier, ce qui a impacté fortement notre budget maintenance, c'est l'augmentation du coût des fluides et ça a un impact très important, le budget fluides, c'est 2/3 de notre budget maintenance et ça a eu un impact direct sur justement l'entretien des bâtiments, et c'est ce qui peut expliquer, en partie, la dégradation de l'état de santé de nos bâtiments. Et la deuxième explication, bien sûr, c'est une moyenne, les indicateurs qui vous ont été donnés, c'est une moyenne et il reste d'ailleurs à fiabiliser ces indicateurs. Et une deuxième explication, ça rejoint ce qu'on a dit précédemment, c'est les bâtiments INSPE qui sont très compliqués à entretenir, qui sont très vétustes, très anciens et c'est ce qui participe justement aussi à la dégradation de l'état de santé de nos bâtiments. Alors pour contrer ça, on est en train de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement concernant le GER, le gros entretien renouvellement. Voilà ce qui peut expliquer un peu la dégradation de l'état de santé de nos bâtiments. Deuxième point, aussi, concernant l'aspect financier, on a eu depuis 2020 une forte augmentation des

dépenses de maîtrise d'ouvrage, ça c'est dû à toutes les opérations que nous avons lancées à la sortie du COVID, donc fort impact des dépenses de maîtrise d'ouvrage. Toujours sur la partie diagnostic, ce qu'on peut noter, ça rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure, on constate une diminution de 10% de nos consommations énergétiques en moyenne. Et ça c'est dû aux opérations de rénovation énergétique que nous avons mises en place et au plan de sobriété énergétique. Voilà pour la question concernant l'état de santé des bâtiments et j'ai oublié vos autres questions.

Mme Cénac-Guesdon.- La gestion de maintenance automatique par ordinateur.

M. Perrot.- Le ticketing. On travaille avec la DNUM actuellement pour mettre en place le ticketing, ça va se faire au cours de 2025, je ne connais pas le coût mais ça ne sera pas un logiciel, ça sera un travail avec la DNUM. Du même type que ce qui est pratiqué par la DNUM mais adapté au pôle patrimoine.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y avait aussi la commission patrimoine.

M. Perrot.- Cette commission patrimoine, elle est déjà constituée et il y a des représentants de toutes les composantes. Simplement en fait, ces dernières années, avec la charge de travail importante qu'il y a eu dans le cadre de toutes les opérations qui ont été lancées, c'est vrai qu'elle était mise un peu en sommeil et aussi avec la difficulté qu'on a eu à recruter au niveau du pôle patrimoine, on s'est concentré sur la réalisation de toutes les opérations et c'est vrai, je reconnais, au détriment de cette commission patrimoine. Mais elle existe, elle avait été renouvelée il y a environ deux ans et demi, trois ans. Donc on repartira sur la même constitution et chaque composante est représentée dans cette commission patrimoine.

Mme Cénac-Guesdon.- Et puis le dernier point, c'était les préfabriqués.

M. Perrot.- Les préfabriqués ça fait partie d'un projet qu'on peut voir ici, ce n'est pas indiqué clairement « préfabriqués » mais en fait, dans les opérations P3, il y a une opération qui s'appelle construction du bâtiment Smart Green Building et c'est une opération qui faisait déjà partie du contrat de plan État-Région 2021-2017 et qui n'a pas été retenue. Et dans ce bâtiment, il est prévu de placer, entre autres, les étudiants internationaux qui ont cours, comme vous l'avez dit, dans des préfabriqués, entre autres.

Le Président.- L'idée, si on obtient des financements, ça serait de se débarrasser de ces préfabriqués qui sont très inconfortables, on a froid en hiver, on a très chaud en été, c'est presque pire en été qu'en hiver, mais on s'en sert faute de mieux parce que à un moment donné, il faut trouver de la place et l'idée c'est effectivement d'utiliser cette surface construite, parce que l'État ne veut pas qu'on construise de nouveaux bâtiments, il veut bien qu'on réhabilite, il veut bien qu'on améliore les capacités énergétiques des bâtiments, mais il ne veut pas de nouvelles constructions, par principe. Des fois y a des exceptions, mais globalement c'est ça, et l'idée c'est donc sur ce carré-là qui est quand même assez intéressant parce qu'il y a une belle emprise au sol, c'est d'essayer de faire un bâtiment qui n'est pas trop haut pour ne pas non plus défigurer cette partie-là du campus, faire à peu près à la même hauteur que les bâtiments de l'IUT et de mixer les usages dedans pour y faire des salles de cours, mais peut-être aussi une salle de conférence, enfin quelques bureaux administratifs etc., de telle sorte qu'il y ait une occupation permanente du lieu. Voilà, pour l'instant c'est à l'état d'idée, parce que pour le moment, on n'a pas le premier sou.

M. Jarrige.- Je peux ajouter une petite question ? Parce que c'est vrai qu'on se demandait ce que c'était le bâtiment vert intelligent ? Donc c'est ce que vous venez de décrire. Mais c'est vrai, pour rebondir sur la question de la collègue de l'INSPE, puisqu'il s'agit des projets d'avenir qui sont actés, dont on acte l'utilité et la pertinence, est-ce qu'il ne faudrait pas intégrer quelque chose autour des bâtiments insalubres de l'INSPE ? Sachant qu'il n'y a pas de financement, c'est acté, mais là en l'occurrence, il s'agit justement d'une liste de projets qui n'ont pas de financement.

M. Perrot.- Alors on a quelques projets quand même concernant les bâtiments INSPE. Par exemple sur Auxerre où c'est le bâtiment, je pense, le plus critique parce que, comme je t'ai indiqué, c'est un bâtiment qui est surdimensionné et c'est une passoire énergétique, il est envisagé, mais là, c'est un travail qui se fait en collaboration avec l'agglomération d'Auxerre, il est envisagé de rapatrier, donc qu'on libère les bâtiments pour loger les étudiants de l'INSPE dans un bâtiment qui serait situé sur le site des Plaines de l'Yonne. Parce que notre campus se présente en deux sites. On a ce qu'on appelle le site des Plaines de l'Yonne sur lequel on trouve l'ISAT avec la filière génie industriel et également l'IUT de Dijon qui est présent avec certains BUT à Auxerre, et également la PASS, sur le site des Plaines de l'Yonne. Et puis, on a le site de l'INSPE qui est situé

en centre-ville. Donc l'idée c'est d'essayer de libérer le bâtiment et de rapatrier les étudiants sur le site des Plaines de l'Yonne. Alors actuellement, ça ne tiendrait pas dans les locaux actuels sur le site des Plaines de l'Yonne. Donc il y a un travail, il y a des échanges qui se font avec l'agglomération d'Auxerre, pour essayer de trouver un bâtiment, l'agglomération d'Auxerre pourrait nous mettre à disposition un bâtiment qui permettrait d'héberger les étudiants de l'INSPE. C'est l'objectif sur l'Auxerre, qu'on se sépare du bâtiment qui est le plus critique, le bâtiment dans lequel sont logés les étudiants de l'INSPE d'Auxerre. Concernant Mâcon et Nevers, l'état est moins critique et ensuite il reste Charles Dumont où là, bien sûr, on ne peut pas envisager de quitter le bâtiment. Là, c'est plutôt des travaux et donc, dans le cadre du PPI GER qu'on compte mettre en place, bien sûr, on va intégrer le bâtiment Charles Dumont dedans, donc on va, dans ce PPI, prévoir un plan de remise à niveau des différents bâtiments et le bâtiment Charles Dumont, bien sûr, sera pris en compte dans ce PPI.

Mme Lang Ripert.- Ça veut dire quoi PPI ?

M. Perrot.- Plan pluriannuel d'investissement.

Le Président.- Et pour compléter ce qu'a dit Xavière Castano qui est partie mais qui était intéressant, c'était combien de mètres carrés ont été rénovés ? C'est 35000 m^2. Je viens de faire le calcul en direct. Alors c'est un ordre de grandeur, ce n'est pas un chiffre tout à fait exact. Donc 35000 m^2, sachant qu'on a 312 000 m^2 de construit. Alors je n'ai pas calculé la somme globale, mais on est à plusieurs dizaines de millions d'euros. On ne doit pas être loin de 40 à mon avis sur l'ensemble et on est à un peu plus de 10% de notre patrimoine immobilier. Ça donne la mesure des engagements. Parce que le plan de relance, on a eu 19 millions, je le rappelle, quand notre sœur et amie de Franche-Comté en a eu 33 et donc on a complété à hauteur de 21 millions sur fonds propres pour essayer de porter les travaux à une mesure qui correspondait au strict minimum de nos besoins.

M. Nicolle.- J'avais juste une petite question sur les budgets récurrents dans le P1, savoir à quoi ça correspond ?

M. Perrot.- On a un financement de l'État sur ces budgets récurrents pour les travaux de sécurité et d'accessibilité, mais qui n'est pas suffisant pour réaliser l'ensemble des travaux et après, on fait en fonction de nos possibilités. Et comme j'ai dit, en fait, ce qui a vraiment eu un impact ces dernières années, c'est l'augmentation du coût des fluides. La partie maintenance entretien a été la variable d'ajustement du budget fluides.

Mme Thomas.- Pouvez-vous nous dire pendant combien de temps la salle modulable sera inutilisable pendant la durée des travaux.

M. Perrot.- Les travaux, de mémoire, devraient commencer en octobre 2025. Bien sûr on va tenir compte des examens qui sont prévus, les EDN, donc nous allons commencer les travaux après cette phase d'examens qui a lieu en octobre.

M. Daubigney.- On a une phase de démontage du matériel audiovisuel une fois que les épreuves seront passées, donc les travaux pourraient démarrer début novembre.

M. Perrot.- C'est prévu qu'on commence après cette phase d'examens et on s'adaptera à ces éléments qui sont importants. On ne va pas délocaliser les examens dans une autre salle, on va les laisser dans la salle d'examens et on va adapter les travaux en fonction des examens.

M. Daubigney.- Il y aura quand même une période pendant les travaux où la salle sera inutilisable puisqu'en fait il faut percer le toit et des gros trous au sol pour y rentrer des pieux jusqu'à environ 18 mètres de profondeur donc, pendant un certain temps, la salle sera inutilisable.

Le Président.- Il reste que la question des épreuves de santé se déroulent à deux moments de l'année. Il y en a un au mois de mai puis au mois d'octobre. Ils ont déjà donné lieu à une discussion avec le doyen, pas plus tard que la semaine dernière, pour anticiper et essayer de voir où, au mois de mai, notamment 2026… On est en train de travailler, on lance les travaux de réflexion sur ces épreuves qui nécessitent d'avoir presque un couloir entier avec un certain nombre de salles. Et là, on a évalué, il faudrait une dizaine de salles. Donc, où est ce qu'on pourrait les délocaliser au mois de mai sans que ça risque de poser problème. On a déjà identifié des lieux sur lesquels on va travailler, par exemple certains étages du bâtiment Droit-Lettres qui sont déserts au mois de mai, les salles de cours puisque il n'y a plus de cours et

peut-être ailleurs, on va voir comment est-ce qu'on peut organiser ça. Pour le mois d'octobre 2026, ça risque d'être plus compliqué parce que, évidemment, toutes les composantes sont en plein boom, c'est là où on a le plus d'effectifs présents chez les étudiants, donc on va voir, mais là on a un petit peu de temps encore pour réfléchir.

M. Tizio.- Et puis, pour parer à l'urgence, je crois qu'il y a un travail commun, lancé par le pôle logistique Droit-Lettres, en collaboration avec les services de Monsieur Daubigney, pour essayer de rationaliser l'utilisation de la salle modulable entre les différentes composantes afin que les examens soient les moins impactés possibles par les travaux. Les choses sont en réflexion.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais donc vous donner lecture de la délibération qui fait une page, donc veuillez me pardonner d'avance.

Je vous propose d'adopter les axes stratégiques ainsi que le principe de priorisation des opérations immobilières en rappelant les opérations déjà identifiées.

La stratégie immobilière du SPSI 2023-2027 a quatre objectifs majeurs :

- Agir pour satisfaire les besoins des formations
- Accompagner le développement des activités de recherche
- Moderniser le patrimoine immobilier
- Réduire l'empreinte carbone et opérer une transition socio-écologique

Priorisation des projets portés par l'UBE

- Priorité P0 : Projet financé, validé et livré sur la période 2023-2025,
- Priorité P1 : Projet déjà engagé avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles,
- Priorité P2 : Projet stratégique identifié et en recherche de financements,
- Priorité P3 : Projet dont l'opportunité est actée sans financement à ce jour.

Les projets en priorité P1 : projets déjà engagés avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles

- Construction du bâtiment d'enseignement Santé B4 avec rénovation énergétique de la salle d'examens (CPER 2021-2027)
- Surélévation de l'aile Ircamat pour la Pharmaco imagerie avec rénovation énergétique de l'aile E de Sciences Mirande (CPER 2021-2027)
- Rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, de la BU Santé et de Chabot-Charny (CPER 2021-2027)
- Restructuration avec rénovation énergétique du bâtiment « Image » de Chalon pour héberger la Plateforme CND Lab' et le BUT « Carrières Juridiques » (2025-2027)
- Récupération chaleur DLC pour le Datacenter (2025-2027)
- Rénovation de la chaufferie centrale et des réseaux enterrés du campus (2025-2027)
- Extension de la crèche La P'tite Fac (2024-2026)
- Remplacement des menuiseries du bloc central de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers (2023-2025)
- Raccordement des bâtiments de l'ISAT sur le Réseau de Chaleur Urbain (période 2024-2025)
- Suppression de l'eau chaude sanitaire (2023-2025)
- Travaux d'accessibilité (2016-2030)
- Diagnostic et retrait des produits amiantés (2024-2028)
- Modernisation et mise en conformité des installations de sécurité incendie

Après cette énumération, je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. Vote contre ?

27 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Et nous allons passer maintenant aux questions relatives à la CFVU, et je vais appeler à mes côtés Carine Michel, vice-présidente de cette CFVU, pour nous présenter les travaux de la commission du 7 avril 2025. Carine, tu as la parole.

V - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 7 avril 2025 :

Travaux de la commission de la pédagogie du 20 mars 2025 :

- Demande de modification des modalités de compensation du portail L1 de l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement pour l'année 2024-2025
- Demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Dijon (vague C) pour les masters MEEF - rentrée 2025-2026

- Évolution de l'offre de formation – UFR Sciences et Techniques en partenariat avec le lycée Gustave Eiffel Dijon
  Projet d'ouverture d'un nouveau parcours en licence professionnelle (3e année) – Mention Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique – parcours Électronique et Internet des Objets Connectés
- Évolution de l'offre de formation pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique – Rentrée 2025-2026 :
  - DU Droit du travail appliqué
  - DU Droit du travail expert
- Offre de formation de l'UMDPCS pour la rentrée 2025-2026
  - DIU Pathologie chirurgicale rétino- vitréennes (PCRV)
  - DU Dépistage néonatal (DNN)
  - Formation courte Violences faites aux enfants (VFE)

Mme Michel.- Bonjour à tous, nous nous intéressons maintenant aux travaux de la CFVU du 7 avril, présentant les travaux de la commission de la pédagogie du 20 mars. L'ordre du jour est le suivant, nous allons aborder cinq points, la demande de modification des modalités de compensation du portail L1 de l'UFR SVTE, la demande d'accréditation de l'INSPE pour les master MEEF, l'évolution de l'offre de formation concernant l'UFR Sciences et techniques en partenariat avec le lycée Gustave Eiffel pour une licence professionnelle, le parcours Électronique et internet des objets connectés. Le quatrième point concernera l'évolution de l'offre de formation de l'UFR DSEP concernant deux DU et le dernier point, l'offre de formation de l'UMDPCS avec un DU, un DIU et une formation courte.

Concernant le premier point, la demande de modification des modalités de compensation du portail L1 SVTE pour l'année en cours. Cette modification a été validée par le conseil de composante du 20 février et consiste à rétablir la compensation entre les semestres 1 et 2 en L1 SVTE, pour une mise en place effective dans l'année en cours. La justification qui est proposée par les collègues fait référence au taux d'échec qui est important au S1 et remettre la compensation permettra de limiter le nombre de redoublants et de favoriser la motivation des étudiants à poursuivre leur parcours. Cette demande a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Néanmoins, il y a une personne qui n'a pas pris part au vote. Je dois également vous dire que dans le cadre du référentiel commun des études, on a une même modalité qui s'applique sur un même cycle de licence ou de master et donc le fait de proposer cette alternative qui est une modification qui va se faire en faveur de la réussite des étudiants, va nous amener dès demain, en commission de la pédagogie, à revoir le RCE, notamment à proposer des modulations qui peuvent être différentes dans un même cycle et non pas avoir le même mode de compensation sur l'ensemble du cycle.

M. Tizio.- Y a-t-il des questions, des remarques ? Si ce n'est pas le cas, je te propose de continuer.

Mme Michel.- Nous passons au point suivant qui est la demande d'accréditation de l'INSPE pour les masters MEEF. C'est une présentation qui avait été faite en CP et en CFVU par Elsa Lang-Ripert qui est directrice de l'INSPE et j'ai gardé son diaporama mais je vais vous le présenter de façon très succincte. Le dossier d'accréditation avait déjà été demandé en 2023 mais avait été reporté suite aux annonces d'une nouvelle réforme, avec une prolongation de l'habilitation de l'université à délivrer les masters MEEF. En novembre, en absence de réforme, il a été demandé une remontée du dossier pour le 15 février, ce qui a été fait. Actuellement, ce dossier passe dans les instances mais vous n'êtes pas sans savoir que la réforme de la formation des enseignants est remise au goût du jour et va nous occuper dans les prochaines semaines, ce qui signifie qu'il est fort probable que nous retrouvions ce dossier avec une offre de formation différente, prochainement. Ce dossier a mis en avant le continuum de formation de la prépro MEEF jusqu'à la formation continue, en passant par la formation initiale, la formation des fonctionnaires stagiaires et la formation continuée, des dispositifs assurant la coordination des formations, les équipes pédagogiques pluri-catégorielles, l'articulation formation-recherche, également des enseignements relatifs à la laïcité, aux valeurs de la République et des annexes. Alors certaines de ces annexes étaient obligatoires et d'autres facultatives pour davantage illustrer les différents propos tenus dans ce dossier. Dossier qui est essentiellement un bilan sur les cinq dernières années. C'est un dossier d'une centaine de pages avec 32 annexes qu'on pourrait résumer en trois mots, collaboration, innovation et qualité. Concernant la collaboration et notamment le pilotage de l'INSPE au service de la formation, le pilotage de l'INSPE fait l'objet de nombreux conseils et comités sous l'égide de sa double tutelle, l'UBE et le rectorat de Dijon. Il y a également une politique partenariale performante avec d'autres acteurs qui nourrit la formation, notamment les autres INSPEE, mais aussi les partenaires institutionnels internationaux, et il y a une organisation de direction qui est efficiente entre la direction de l'INSPE, la direction du MEEF, mais également une concertation élargie au niveau des différents sites. Alors, une collaboration qui est illustrée

par la présence d'équipes plurielles pour une articulation optimale des savoirs académiques et des compétences professionnelles. Et moi, ce qui a particulièrement attiré mon attention à la lecture du dossier, c'est l'utilisation du préfixe « co ». On trouve « co » dans co-conception, co-intervention, co-animation, co-construction et qui traduit l'état d'esprit du fonctionnement dans lequel s'inscrit l'INSPE pour proposer la formation de qualité que vous connaissez. Innovation également, l'INSPE de Bourgogne est fondamentalement novateur avec les différents départements d'enseignement, le CIPE, le laboratoire IREDU. L'INSPE est également multi-sites et propose une large offre de formation en licence et master, à la fois en présentiel et à distance. Dans l'innovation, eh bien, on ne peut pas ignorer l'approche par compétences qu'on retrouve dans toutes les formations de master avec une articulation, une harmonisation, également, l'évaluation par compétences, la présence d'un portfolio pour définir les compétences professionnelles et également des livrets de formation par mention. La qualité, notamment, du continuum, une complémentarité des dispositifs et de parcours de licence qui peuvent orienter vers les masters MEEF, mais également une formation par compétences pour les fonctionnaires stagiaires adaptée à leur cursus et leurs besoins. Une formation continuée second degré, une participation active de l'INSPE à la formation continue des enseignants et également le CIPE qui intervient dans la formation continue du supérieur, notamment pour former les maîtres de conférences stagiaires. La qualité au service des formations, les maquettes MEEF qui développent les compétences métier de manière progressive en respectant strictement le cadre national des formations et également une ouverture dans l'offre de formation, culturelle, internationale, sous forme d'options. Les chiffres à l'appui qui viennent illustrer la qualité de ces formations avec pour le CRPE, 64% d'admis, pour le second degré, 63% des étudiants en master 2 inscrits sont admissibles et 49% sont admis, pour le concours CPE 67% d'admis. Le taux de diplomation en fin de M2 est également élevé. Toujours concernant la qualité, on peut, cette fois-ci, mentionner l'accompagnement à la démarche réflexive, une progressivité rigoureuse de l'entrée dans le métier, notamment par la présence des stages et une collaboration étroite avec les écoles et les établissements. On peut également noter que le taux de titularisation est élevé. Une qualité qui illustre également le lien étroit entre la formation et la recherche. La place du mémoire dans le master jalonne la réflexion, avec le choix d'une progressivité entre master 1 et master 2. Des enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation en étant issus de différents laboratoires et notamment de l'IREDU. Un nombre de recherches financées qui est important que vous trouvez en annexe 22. Ce dossier se termine par des perspectives que je ne vais pas toutes lister, mais simplement pour vous dire que la prépro MEEF qui a été remaniée cette année pour pouvoir accompagner au mieux les étudiants et quelle que soit leur filière, eh bien un état des lieux, un bilan va être fait. Également, vous l'avez compris, on va se lancer dans la rénovation de la formation de façon à pouvoir répondre au mieux à la nouvelle réforme. Pour les masters, on peut mentionner le fait de mener une réflexion sur l'utilisation de l'IA. Et puis, après le master par exemple, étoffer l'offre de formation avec le DU *(mot inaudible)* Sciences cognitives pour faire évoluer ces pratiques pédagogiques. Pour ne citer que ces éléments en perspective.

Elsa remercie tous ses collaborateurs. Et nous te remercions Elsa, toi et ton équipe, pour ce travail conséquent que vous avez réalisé en un temps record.

Ce dossier d'accréditation a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il sur ce point des remarques, des commentaires, des questions ? Très bien, tu peux continuer, Carine.

Mme Michel.- Nous passons maintenant à l'évolution de l'offre de formation à l'UFR Sciences et techniques, en partenariat avec le lycée Gustave Eiffel. Il s'agit d'un projet d'ouverture d'un nouveau parcours de licence professionnelle qui s'inscrit dans la mention Métiers de l'industrie, mécatronique, robotique et notamment en s'inscrivant dans le parcours Électronique et Internet des objets connectés. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'UFR Sciences et techniques le 27 janvier. Cette présentation avait été faite par Mahdi Madani qui est maître de conférences à l'UFR Sciences et techniques et je vais reprendre son diaporama pour vous présenter les éléments clés de cette formation. Donc il s'agit d'un partenariat avec le lycée Eiffel. Le constat qui est fait, c'est qu'actuellement il n'y a aucune licence dans ce secteur professionnel, proposée dans la région. Cette licence va être orientée vers le domaine de l'IoT, c'est-à-dire les objets connectés qui se développent dans tous les secteurs d'activité. Et il y a déjà des entreprises qui sont favorables pour accueillir des étudiants stagiaires. Ce projet permettra de former des techniciens avec de nouvelles compétences dans le domaine de l'électronique, des systèmes embarqués, des applications mobiles, de faciliter la poursuite d'études et d'offrir l'accès à un diplôme universitaire aux diplômés de BTS, notamment BTS électronique du lycée Eiffel, mais également à nos propres étudiants de L2, notamment inscrits à l'UFR Sciences et techniques et développer l'offre de formation de l'UBE de façon à répondre aux besoins en termes d'emploi sur la région. Cette licence s'inscrit sous la mention Métiers de l'industrie, mécatronique, robotique. C'est une formation qui va être complètement par alternance avec des cours en présentiel à l'UFR Sciences et techniques, mais également au lycée Eiffel. La formation s'inscrit sur

deux semestres, 30 ECTS par semestre et des évaluations en contrôle continu, en contrôle terminal, en contrôle continu intégral pour l'anglais notamment, et des évaluations de pratique. Pour les volumes horaires, 458 h réparties entre des enseignements généraux et des enseignements techniques et des projets. La maquette pédagogique est finalisée et déjà plus de 90% des intervenants sont identifiés au sein de l'UFR Sciences et techniques et du lycée, il y a également des intervenants qui viennent de l'extérieur. Cette licence est rattachée à l'UFR Sciences et techniques, elle intègre le département IEM. Elle a été validée par le conseil de composante, également suivie de près et validée par le vice-président Cédric Demonceaux et le responsable pédagogique est Mahdi Madani. L'ouverture très probable en 2026, le temps de communiquer largement sur cette formation et également de pouvoir bien identifier pour l'apprentissage, le reste à charge des entreprises et la part de l'État. Cette licence ouvrirait avec un effectif de 15 étudiants, 16 étant l'effectif maximum correspondant à un groupe TP.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des demandes particulières concernant cette licence professionnelle nouvelle ? S'il n'y en a pas, je vous propose de continuer.

Mme Michel.- Nous poursuivons avec l'évolution de l'offre de formation de l'UFR Droit, sciences économique et politique pour la rentrée 2025-2026 concernant le DU Droit du travail appliqué et le DU Droit du travail expert.

Concernant le DU Droit du travail appliqué, il permet de répondre aux attentes des professionnels dont l'activité consiste à faire appliquer le droit du travail et cela nécessite une maîtrise d'un socle de connaissances, relations individuelles, collectives mais également une méthodologie de cas pratiques. Ce qui est proposé ici, c'est une modification dans le cadre du module 4 où il est proposé la mise en place d'un mémento intitulé Conflit collectif à la place d'un autre mémento qui est orienté vers un master et également une modification des compétences visées. Alors même si toutes le sont, c'est essentiellement les quatre premières qui apparaissent dans le document suivant qui vont être modifiées. Donc la justification c'est une modification pour mise en adéquation du diplôme suite à sa certification par France compétences et pour être également en adéquation avec l'évolution de la formation suite à la création du master 2 Droit social et droit management des entreprises. Pas d'impact budgétaire et cette modification a reçu un avis favorable du conseil de composante le 10 septembre. Vous avez les éléments qui concernent cette modification. Il y a également une modification du DU Droit du travail expert. Alors ici, vous avez la création de nouveaux modules intitulés Gestion du temps de travail, Paie et gestion, Formation professionnelle, RSE et entreprise durable. Dans la fiche formation, ça correspond aux modules 11, 12, 13 et 14 et vous avez également une modification d'un mémento qui devient Aménagement du temps de travail et télétravail qui correspond au module 6 dans la fiche de formation. Ces modifications sont proposées pour une conformité avec la création du master 2 Droit et management des entreprises et la modification d'intitulé pour le module 6 est proposée pour être en adéquation avec la création du master 2 Droit social. Les cours sont également proposés en master Droit social et master Droit et management des entreprises et ainsi les étudiants peuvent construire leur parcours de formation dans ce DU. L'objectif était de proposer une offre plus élargie de la formation. Aucun impact budgétaire et également validé au conseil de composante du 10 septembre.

Cette évolution de l'offre de formation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Des questions, des remarques concernant l'évolution de l'offre de formation de l'UFR DSEP avec ces deux DU ?

Mme Michel.- Le dernier point concerne l'offre de formation de l'unité mixte de développement professionnel continue en santé, l'UMDPCS, pour la rentrée 2025 qui a reçu un avis favorable du conseil de composante le 19 février.

Le premier point concerne le DIU Pathologie chirurgicale rétino-vitréenne. Ce DIU est proposé dans un contexte où il y a un nombre croissant d'affections rétiniennes liées au vieillissement de la population et où il n'y a aucun enseignement post-universitaire s'intéressant aux affections chirurgicales de l'aspect rétino-vitréenne. Cette formation est portée par trois universités, Bordeaux, Nancy, Dijon pour un volume horaire de 72 h réparties de la façon suivante, deux modules de trois jours soit 48 h, un stage pratique de trois jours soit 24 h. Il s'adresse aux docteurs en médecine ophtalmologique, également aux docteurs juniors du DES, diplôme d'études spécialisées d'ophtalmologie, ainsi qu'aux vétérinaires. L'effectif attendu est de 60 personnes. Les modalités d'examen s'organisent en deux sessions, dont une session de rattrapage, l'assiduité des candidats sera prise en compte et les droits d'inscription s'élèvent à 900€. Le DIU est porté par les professeurs Creuzot-Garcher et Gabrielle.

Le deuxième DU Dépistage néonatal est porté par le professeur Huet. Le but de la formation est d'harmoniser les pratiques dans les centres régionaux de dépistage néonatal. Il s'adresse aux sages-femmes, aux infirmiers, aux médecins, aux secrétaires médicales, aux techniciens de laboratoire. Il y a 84 h

d'enseignement sur une année, 60 h théoriques concernant quatre modules, 16 h d'enseignement pratique dans un centre de dépistage et 8 h d'évaluation. Les droits pédagogiques s'élèvent à 1300€, l'effectif et le point mort, est à 20 apprenants. L'évaluation sera un mémoire avec une présentation du mémoire devant le jury.

La dernière formation proposée par l'UMDPCS est une formation courte intitulée Violences faites aux enfants. C'est à nouveau une formation qui est portée par le professeur Huet, elle est destinée à tous les professionnels travaillant au contact des enfants, ce sont par exemple des professionnels du domaine de la santé, du domaine médico-social, des professionnels de l'éducation nationale, du personnel de la justice et des forces de l'ordre. Cette formation est composée de 37 h dont 30 h d'enseignement théorique et pratique ainsi que des séminaires et 7 h d'évaluation. L'objectif est de définir la maltraitance, de pouvoir déterminer le diagnostic, la prise en charge, identifier les partenaires en protection de l'enfance, faire un signalement aux autorités compétentes. L'évaluation est un mémoire sur un cas clinique avec une soutenance orale et les droits pédagogiques sont de 450€, ils sont gratuits pour les internes, c'est une décision prise par le doyen de l'UFR des Sciences de santé.

L'offre de formation de l'UMDPCS a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Merci Carine, y a-t-il des remarques sur les diplômes de l'UMDPCS ? Quelque chose d'assez traditionnel, la formation médicale s'adaptant, année après année, aux différentes évolutions à la fois technologiques ou de santé publique.

Mme Chopard.- Juste vous demander une précision pour la dernière formation, quel public et combien de public prévu ?

Mme Michel.- Combien d'apprenants ? Alors on l'a sur les documents, je ne l'avais pas retranscrit dans mes notes mais vous avez 15 professionnels et 5 internes maximum pour l'année 2025 et ensuite, on va avoir une montée en charge, 25 participants et 5 internes.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres demandes de précision au sujet de l'offre de formation de l'UMDPCS ?

S'il n'y en a pas, je vous propose un vote bloqué sur les questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire, à savoir les demandes de modification des modalités de compensation du portail L1 de l'UFR SVTE, les demandes d'accréditation de l'INSPE pour les masters MEEF à la rentrée 2025, l'évolution de l'offre de formation de l'UFR Sciences et techniques avec la licence pro, notamment en partenariat avec le lycée Eiffel, l'évolution de l'offre de formation pour l'UFR DSEP, rentrée 2025, pour ce qui concerne les DU Droit du travail appliqué et expert et enfin l'offre de formation UMDPCS dont nous venons de parler à l'instant.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

32 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Carine Michel pour sa présentation.

M. Jarrige.- Excusez-moi. On peut poser une question ? Ce n'est pas directement sur ce qui vient d'être voté, mais c'est une question supplémentaire à propos de l'offre de formation, à propos des cours qui sont devenus obligatoires sur les questions de transition socio-environnementale. Je crois que le comité de pilotage qui s'occupe de planifier la mise en place de ce cours a obtenu un financement pour lancer cette formation mais la formation ne va pas être lancée à la rentrée prochaine, est-ce que vous pourriez me donner un peu d'explication sur la situation ? Où on en est ? C'est, vous savez, la fameuse obligation légale de 2023 sur ce fameux cours destiné à tous les enseignants, à tous les personnels et tous les étudiants de l'université. Est-ce que ça avance ce dossier ?

Mme Michel.- Alors merci pour cette question. C'est vrai qu'elle est au cœur de nos préoccupations et elle est en fait dans une zone de recouvrement entre le travail du vice-président François Weckerlé et le travail qu'on mène avec Sandrine Rousseaux dans le cadre de la formation. Pour l'instant, un état des lieux a été fait sur l'ensemble de l'université sur l'offre de formation et on a identifié des formations qui répondent pleinement, des formations qui ne répondent pas du tout, puis des formations qui sont à mi-chemin. On est en train de réfléchir à ce qu'on peut mettre en place au niveau licence, à quel niveau précisément, sous quelle forme. Il nous reste encore à travailler mais ça va se faire très prochainement, en tout cas pour pouvoir vous faire une proposition pour la rentrée 2025. Et il est vrai que, dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance, nous avons fait une demande de financement et nous sommes en attente en fait de ce financement. Nous n'avons pas encore la réponse mais en tout cas on souhaite proposer dès la rentrée, déjà une évolution de l'offre de formation qui sera, on le souhaite, complète à la prochaine accréditation.

Le Président.- Merci pour cette réponse. Oui, ça nous rappelle, qu'effectivement, le schéma directeur du développement durable et de la RSE a été adopté par le conseil fin 2024, on l'avait transmis avec le COMP à l'État. Et dedans il y a des fiches actions. Et dans les fiches actions, il y a la mise en place de cet enseignement. Il reste que le financement se fait effectivement par le COMP, qu'à l'heure actuelle, nous n'avons aucune nouvelle du COMP, aucune. Je sais que, par ailleurs, les COMP déjà mis en place dans le cadre de la première et deuxième vague sont en phase de rediscution avec les autorités de tutelle, mais que nous, on y est allé le 6 décembre, on nous a demandé des documents complémentaires sur le plan de développement durable et RSE pour la fin janvier, on a tout remis. Il y avait le schéma directeur de la vie étudiante, il y avait d'autres éléments, formater un petit peu quelques passages, ce qu'on a fait. Et depuis on n'a pas de nouvelles. Je vois la rectrice demain. J'avais bien l'intention de lui demander où on en était, si elle-même a des informations, parce que le dossier est entre les mains du ministre. Donc y a plein de fiches actions qui sont financées aussi dans le domaine de la RSE puis du développement durable, qui sont en attente de financement et j'espère qu'on aura des financements, non pas au mois de novembre, parce que sinon, pour 2025, ça risque d'être un peu juste, mais plutôt maintenant, ça serait bien pour qu'on puisse anticiper pour le 1er septembre prochain. Mais, aucune nouvelle à ce stade.

M. Tizio.- En tout cas les travaux préparatoires à la mise en place de ces formations sont déjà bien lancés. Je parle sous votre contrôle Carine et Sandrine, les travaux sont déjà lancés, en gros, on n'attend plus que le feu vert financier pour vraiment rentrer dans cette dynamique-là. Mais l'objectif étant effectivement de mettre tout ça en œuvre pour la rentrée 2025. Donc là, le temps commence à manquer et effectivement, comme le disait le président, on attend la notification financière qui va nous permettre de mettre en musique ces cycles de formation.

Je vous propose de passer maintenant à nos travaux de la commission de la recherche du 31 mars 2025, je vais donner la parole à Nadine Millot, Vice-présidente de la recherche pour vous exposer ces points.

VI – Questions relatives à la commission de la recherche (CR) du 31 mars 2025

1. Demandes de subventions

Mme Millot.- Merci Stéphane. Alors il y avait un point qui concernait les demandes de subventions que nous avions votées à l'unanimité lors de la commission de la recherche que tu viens de mentionner, Stéphane. Pour autant, j'attire votre attention sur le fait qu'il y en a une, je vais quand même vous la présenter, mais qu'il n'y a plus lieu de présenter puisque en fait le conseil régional de Bourgogne- Franche-Comté a mis fin au dispositif de soutien aux colloques et il a mis fin à ce dispositif le 21 ou 24 mars, je n'ai plus la date mais je peux la retrouver. Ce qui fait que, de toute façon, le temps qu'on vote maintenant, c'est trop tard, il est abrogé depuis le 1er avril pour des raisons budgétaires, donc ce règlement d'intervention n'a plus lieu et quand bien même nous donnerions un vote favorable à cette demande, nous ne pouvons plus la déposer. Donc ça c'était la première ligne que vous avez dû voir qui concernait un congrès présenté par le CREDIMI et qui s'appelait Pharminov. Donc, il n'y a pas de suite à donner à cette demande. Le deuxième point concerne l'OCIM pour l'organisation de sa biennale pour les 40 ans de l'OCIM, sur le thème de l'alimentation. La commission de la recherche a émis un avis favorable à l'unanimité pour une demande de subvention de 2000€ à déposer au conseil départemental. Et nous avons appris depuis, une particularité très importante que je veux vous livrer, c'est que le conseil départemental aussi, pour des raisons budgétaires, a décidé, non pas d'abroger, mais de contingenter, c'est-à-dire que notre université a un droit de tirage de 5 000€ uniquement. Donc si nous votons, comme la CR l'a fait, un avis favorable à cette subvention, elle passe encore, mais il ne restera plus que 500€ pour le reste de l'année. Et peut-être qu'on peut dire Vincent, qu'on a un gros doute sur la tenue de ce congrès, que malheureusement on sera peut-être obligé de décider dans les heures, jours, qui viennent, de l'annuler car l'État n'a pas encore donné ses dotations. Or, l'OCIM est un service de l'Université Bourgogne Europe, mais dépend du MESR et dépend d'une subvention de 500 000€ récurrents +150 000€ sur actions spécifiques. Et bien sûr, ce congrès faisait l'objet de ce type d'actions spécifiques. Et tant qu'on ne sait pas si on a cet argent et on ne saura sans doute pas avant fin avril, début mai, c'est ce qui nous revient des ministères, il ne restera plus qu'un mois et demi à organiser le congrès, ça va devenir très contraint. Ceci étant dit, j'avoue que je proposerai quand même de donner un avis favorable à cette demande de subvention. Sachant que, par contre, on n'aura plus que 500€ à demander au département sauf si ce congrès est annulé, ce qui est fort probable et ça redonnera un jeu de 2000€ supplémentaires.

M. Tizio.- Très bien, y a-t-il des questions sur ces demandes de subventions Recherche ?
Oui, je vous en prie, Francine.

Mme Chopard.- Oui, je veux bien prendre la parole au nom de la Région. Effectivement, vous avez bien situé le problème, modification de nos règlements d'intervention au moment de notre assemblée plénière budgétaire. On est contraints de réaliser un certain nombre d'économies imposées par l'État. Sur un budget d'1,9 milliard, effectivement, il a fallu trouver 57 millions d'euros d'économies. Ce n'est jamais un exercice facile et on a souhaité effectivement sanctuariser certains budgets que d'autres régions ont sacrifiés, que sont la culture, le sport et d'autres choses. Bien sûr, on aurait aimé continuer. Je m'aperçois que toutes les collectivités sont impactées puisque vous venez parler du Département. Merci.

M. Tizio.- Merci pour votre intervention. Donc, en fonction de ce que vous venez de dire, je vous propose de modifier légèrement le texte de la délibération, c'est-à-dire que le conseil d'administration approuve les demandes de subventions déposées auprès, on raye la région Bourgogne-Franche-Comté pour garder simplement le conseil départemental de Côte d'Or.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

31 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Campagne BQR 2024-2025 – Programme 2 – Allocations postdoctorales : attribution des subventions

Mme Millot.- Je passe à l'arbitrage concernant l'appel BQR post-doc dans notre université. Donc la campagne avait été lancée à l'automne 2024. Nous avons reçu une quinzaine de propositions. L'usage veut, j'avoue que je ne sais plus depuis quand, mais au moins depuis 5 ans, que le collège doctoral arbitre en fait les demandes reçues. Donc, comme cela se faisait par le passé, nous avons sollicité le collège doctoral pour arbitrer les demandes reçues, pour analyser les demandes d'un point de vue qualité scientifique du projet, du laboratoire du porteur, du candidat connu. Et vous avez donc le tableau récapitulatif qui vous montre les deux domaines de post-doc. Donc chacun de 12 mois pour un montant de 50 000€. En première position est proposé un sujet porté par Maria Papajordanidou de CAPS, qui concerne l'effet de la modulation des paramètres de la stimulation électrique trans-spinale sur le système neuromusculaire et le deuxième projet proposé et retenu est porté par Aurore Pelissier du laboratoire LEDI et concerne une étude visant à mieux comprendre, mieux connaître les situations vécues par les parents-aidants d'enfants handicapés, donc une étude socio-économique. Ce sont les deux projets qui, s'ils trouvent un candidat avant le 30 juin, c'est le calendrier qui a été proposé, le candidat étant connu pour un des deux dossiers, seront donc financés. Ensuite, vous est proposé, si ils sont en difficulté pour trouver un candidat, d'autres sujets qui sont classés ex aequo 3. Donc c'est en fait une nouvelle possibilité qu'on avait proposée à la CR l'année précédente, à savoir, une possibilité non pas de financer un an de post-doc mais de demander une prolongation de six mois d'un post-doc existant. C'est ce qu'a proposé le collège doctoral et met ex aequo les deux demandes BQR de l'an passé qui verraient une prolongation de six mois si un des deux post-docs précédents est défaillant pour recruter et ensuite, encore au cas où ceci ne puisse aboutir, ce qui est peu probable, classer un projet en fait du DRIVE porté par Sidi Mohammed Senouci, Optimisation énergétique pour les réseaux 6G grâce à des jumeaux numériques et à l'IA. Ce classement a été approuvé à l'unanimité par la CR le 31 mars dernier.

M. Tizio.- Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur ce classement, sur ces projets ? Si il n'y en a pas, je vous propose d'adopter l'attribution, dans le cadre de la campagne BQR 2024-2025, de deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2 et la liste complémentaire dont Nadine vient de vous parler, en cas de désistement.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

31 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie, et je remercie Nadine pour sa présentation.

<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.

M. Tizio.- Nous allons maintenant passer au point B, c'est-à-dire des points adoptés sans débat. Alors évidemment, sur demande, on peut revenir sur les différents points que je vais énumérer, mais s'il n'y a pas de demande, on les passera sans débat.

VII – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio- Le premier de ces points, ce sont les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire et les contrats et conventions portant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je pense que ça doit juste être une coquille mais en bas de la page 3 des tarifs, donc le premier des documents, je pense que c'est le titre de la rubrique qui suit à mon avis mais c'est indiqué « bourses pour les étudiants UBE participant à des actions de mobilité courte dans le cadre du projet FORTHEM » et c'est 0€ à côté. Donc je ne pense pas que ce soit le montant de la bourse qui soit à 0€ ou alors c'est parce que après il y a le listing précis des personnes et que il y a un 0 qui traîne en trop, en bas de la page 3. Le 0 est assez lisible parce qu'il détonne par rapport aux autres chiffres.

Le Président.- Je vous propose peut-être de sortir cette ligne de la délibération et puis d'enquêter pour savoir pourquoi.

M. Tizio.- On la sort et on l'instruira de manière spécifique. Merci pour ta vigilance puisque j'avoue que ça m'avait échappé.

M. Bourgeon.- Il se pourrait que ce soit le titre de tout ce qui suit.

M. Tizio.- Oui, c'est ce que je pense. Mais par acquis de conscience, je préfère quand même sortir la question de la délibération. Y a-t-il d'autres demandes de précision sur ces différentes choses ? Donc si il n'y en a pas et donc modulo les mobilités courtes signalées par Peggy, je vous propose d'adopter les tarifs, subventions et dons, le catalogue des EUD, les sorties d'inventaire et les contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

31 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

VIII – Compte rendu des conventions hors subvention – Compte rendu des marchés passés en 2024

M. Tizio.- Ensuite, toujours dans les points B, sans débat, et alors là, c'est encore plus que sans débat puisqu'il s'agit de prises d'actes. Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention et seconde prise d'acte, le CA prend acte du compte rendu des marchés passés en 2024. Donc il n'y a pas de vote. Est-ce qu'il y a des demandes sur ces deux points ? Donc s'il n'y en a pas, je considère que le conseil a pris acte.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions.
Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des marchés passés en 2024.

<u>Point C</u> : Questions diverses

M. Tizio.- Enfin, dernier point, les questions diverses. Alors dans le cadre de ces questions diverses, je vous propose d'aborder deux points. On a reçu deux questions diverses, une question diverse correspondant à une motion déposée par le SNESUP sur la formation des enseignants et donc la réforme des INSPE. Et puis une double question diverse concernant le collège doctoral et les écoles doctorales, donc, qui ont été posées respectivement pour le collège doctoral par Peggy Cénac et pour les écoles doctorales par Bruno Domenichini, c'est dans le même package. Donc ce que je vous propose peut-être, c'est de commencer par la question concernant les études doctorales si vous voulez bien. Et puis de terminer par la motion, est-ce que vous en êtes d'accord ? Si c'est le cas, je vais laisser la parole à Peggy, puis à Bruno dans cet ordre, c'est-à-dire dans l'ordre de réception de la question.

Mme Cénac.- Donc, sur l'arrêt des activités du collège doctoral, nous avons reçu récemment un message nous informant de la démission et de l'arrêt des activités du collège doctoral. Le budget commun n'est toujours pas acté par le partenaire, ni alimenté, depuis le 1er janvier. De fait, des formations transversales, donc qui relèvent du collège doctoral, n'ont pas de financement. C'est la raison pour laquelle le collège a décidé de cesser toute activité. Mais les écoles doctorales, elles, fonctionnent à ce jour avec une avance reçue de l'Université Bourgogne Europe pour Dijon et puis aussi une avance pour l'université Marie et Louis Pasteur, équivalente seulement à 10% du budget habituel. Ça a des conséquences importantes pour nos doctorants qui ne peuvent pas valider leurs heures de formation. On donne un exemple parmi d'autres, mais les heures de culture scientifique aux doctorants financés par la région, sur un mois comme le mois d'avril, on m'a remonté une quinzaine de formations qui étaient prévues et qui, de fait, sont annulées. Planifier, préparer des formations prend du temps, devoir ensuite chercher à les reporter sera complexe, chronophage et pas forcément possible dans les temps impartis. Et surtout, la conséquence donc pour la validation des crédits de formation pour les doctorants qui devient un vrai problème, et pour leur formation aussi tout court. À titre d'exemple, une animation qui devait avoir lieu dimanche dernier au jardin de l'Arquebuse, avec de nouveaux doctorants nouvellement formés pour cette animation ne sera pas possible puisqu'on ne peut pas former les doctorants. Donc c'est les anciens doctorants qui assurent cette formation qui est financée à la fois par la ville de Dijon et par la Métropole pour ne pas faire faux bond aux financeurs. Mais les nouveaux doctorants qui devaient la faire initialement ne pourront pas la faire. Le temps passe et un semestre sans possibilité de formation, à l'échelle d'une thèse, c'est beaucoup. Donc il faudrait que l'on trouve rapidement des solutions pour ces doctorants, ça devient vraiment urgent.

M. Domenichini.- Je vais juste compléter un petit peu. J'ai été contacté par deux directeurs d'école doctorale qui sont venus me voir en étant effectivement très inquiets vis-à-vis de la politique de l'université vis-à-vis des écoles doctorales. Ils ont le sentiment d'être la dernière roue du carrosse. D'ailleurs, ce n'était pas prévu aujourd'hui de parler des écoles doctorales alors que tous les doctorants sont inquiets. Alors certes, c'est le 3e cycle. On pourrait se dire que les étudiants sont déjà matures, ils peuvent se débrouiller tout seuls, mais ce n'est pas le cas, je pense qu'ils ont besoin des écoles doctorales, du collège doctoral. Les écoles doctorales n'ont pas de budget aujourd'hui et je pense que c'est le problème. Les écoles doctorales sont conscientes du fait que leur budget va être restreint, ça ce n'est pas un souci si on les ampute, des directeurs des écoles doctorales m'ont dit « si on ampute mon budget d'un tiers, ce n'est pas grave mais je veux savoir sur combien je peux compter pour pouvoir planifier ce que je vais faire ». Aujourd'hui, par exemple, les journées de l'école doctorale Carnot Pasteur qui se tiennent depuis 40 ans, je crois que c'est à peu près ça, n'auront pas lieu. Je crois même qu'ils les ont annulées parce qu'ils n'ont pas de budget pour payer juste un bus pour que des étudiants de l'ex-Franche-Comté puissent venir à Dijon en juin, à ces journées. Effectivement, c'est super, comme ça, ça coupe complètement les ponts avec la Franche-Comté, les écoles doctorales c'est le dernier pont qu'on a avec la Franche-Comté. Alors, effectivement, assécher les écoles doctorales ça permet de couper complètement le pont. Je ne sais pas si c'est ça l'idée, mais en tout cas il est important de continuer à financer ces écoles doctorales. Ils ne veulent pas l'aumône, ils veulent un budget, même un budget restreint. Ils veulent savoir sur quoi ils pourront compter. Il y a des conseils d'école doctorale qui ont planifié un budget, ils en ont même planifié deux avec l'argent qu'ils ont eu l'année dernière et puis un autre aussi si c'était amputé. Mais ils ne peuvent pas le mettre en application parce que ils n'ont pas de budget. Alors on leur dit « si vous avez une dépense, demandez-nous, on va vous donner de l'argent », mais ce n'est pas ça qu'ils veulent, ils veulent être capables de construire un budget. Et il me semble que c'est une revendication qui est légitime, pour effectivement avoir des cours, pour pouvoir organiser les manifestations, alimenter des associations étudiantes, parce que les écoles doctorales ont aussi cette capacité et ils voudraient savoir un petit peu où ils en sont, alors qu'on est déjà au mois d'avril.

Le Président.- Oui, effectivement, on est dans une situation difficile pour une bonne et simple raison, c'est que depuis le mois de novembre, j'ai demandé à mon homologue de Franche-Comté de constituer un groupe de travail pour régler les objets communs. Le collège doctoral et les écoles doctorales ne sont pas les seuls objets communs qui sont en suspens. Je rappelle, qu'aujourd'hui, HARMI est en suspens, je rappelle que l'ensemble des PIA dont le portage du budget a été dévolu à l'UMLP sont en suspens et que l'ensemble des objets communs qui font partie aussi de cette dévolution et qui ne sont pas des PIA sont aussi en suspens. C'est-à-dire qu'on ne sait pas aujourd'hui, par refus de répondre à mes sollicitations depuis novembre, quel va être le sort de l'ensemble de ces objets. Donc j'ai répondu, évidemment, aux directeurs d'école doctorale en disant que nous avons ouvert des lignes budgétaires au profit de l'ensemble des écoles doctorales pilotées par l'Université Bourgogne Europe, sur lesquelles les écoles doctorales ont un droit de tirage, alors effectivement, ce n'est pas un budget techniquement parlant sur toute l'année, puisque nous espérons régler la question rapidement. Il y a, on va dire, un éclaircissement de l'horizon. Pourquoi ? Parce que des élections ont eu lieu, à l'université Marie et Louis Pasteur, que les listes qui l'ont emporté portent la candidature du dossier, avec lequel nous échangeons très régulièrement en sa qualité actuelle de vice-

président recherche. À qui d'ailleurs j'ai appris les deux courriers que j'ai envoyés à la présidente de l'UMLP, qui ne m'a jamais répondu, et qui pourtant attiraient son attention sur les dysfonctionnements qui étaient générés par l'absence de réponse à mes sollicitations, qui ignorait l'existence de ces courriers, le futur nouveau président de l'UMLP. Et il se trouve que la semaine dernière, j'ai pu rencontrer à Riga, le vice-président actuel des relations internationales de l'UMLP, qui a vocation à demeurer vice-président des relations internationales et qui a convenu que il fallait que on renoue le dialogue et que l'on puisse travailler ensemble à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, je m'en réjouis. Il était prévu une réunion avec la rectrice vendredi prochain pour échanger avec le nouveau président de l'UMLP, qui sera élu jeudi, pour échanger sur l'ensemble de ces questions. Pour le moment, il n'est pas encore en fonction donc il n'a aucun titre pour travailler avec moi en direct sur ces objets communs. La réunion a été décalée à la semaine suivante par la rectrice. Donc j'espère, très sincèrement, que dans un temps très rapproché, non seulement les activités du collège doctoral, mais la situation des écoles doctorales pourront être réglées, dans une ambiance où le rationnel l'emporte sur l'irrationnel.

Nadine, tu veux peut-être compléter ?

Mme Millot.- Oui, je peux compléter mais tu as dit l'essentiel. Il nous tient à cœur, il n'y a pas une journée où on n'est pas inquiet au sujet des écoles doctorales et du collège doctoral. Je vois nos directeurs d'école doctorale après-demain pour leur proposer une rallonge budgétaire. On aurait espéré qu'il y ait une solution avant ça, la solution prendra peut-être encore quelques jours, quelques semaines. Et effectivement, il y a des choses qui sont bloquées, alors à l'échelle du site, quand c'est des formations communes, celle que tu citais, Peggy, on m'avait dit qu'elle pourrait être repoussée. Bon, visiblement, c'est une autre solution qui a été retenue, qu'elle soit bonne ou pas bonne, elle n'est pas bonne sans doute pour certains. En ce qui concerne d'autres éléments comme l'organisation des prochains concours des écoles doctorales ou la journée d'école doctorale Carnot Pasteur, c'est typiquement des choses que je souhaite que nos directeurs d'ED nous listent pour pouvoir réalimenter ces lignes budgétaires pour permettre de pallier ces difficultés dans les jours, les semaines qui viennent mais on espère bien sûr une solution autre et à l'échelle du site dans l'intérêt effectivement de tous nos doctorants. Après, je voulais juste dire que bien sûr, il n'est aucunement question d'assécher les ED, il n'est même aucunement question a priori de diminuer leur budget. En fin d'année dernière, j'ai demandé un budget pour les écoles doctorales et pour le collège doctoral, donc en fait les recettes sont de l'ordre, entre 2017 et 2024, tout confondu, collège doctoral, écoles doctorales, ça varie entre 400 et 800 000€ donc on va dire qu'il y a une moyenne à 600 000€ par an, le taux d'exécution est de l'ordre de 80% chaque année. Ça veut dire que chaque année, il y a eu quelques années déficitaires, là aussi c'est une moyenne, mais donc en moyenne, il y a un taux d'exécution des sommes de 80% que ce soit pour les ED ou pour le collège doctoral, ça veut dire que dans le bilan qui nous a été envoyé, il y a un solde positif de environ 500 000€. Nous n'avons pas la main sur les lignes budgétaires que tient l'UMLP, c'est l'UMLP qui a hérité de cette somme. Je ne vous cache pas que j'ai demandé à Hugues Daussy, Vincent en a parlé aussi, on aurait aimé qu'en attendant qu'il y ait une solution politique parce qu'il y avait des élections en cours, qu'ils ouvrent une ligne budgétaire, forts de ce bilan positif qui a été communiqué à tous, ça a été envoyé par le collège doctoral à tous les établissements, à tous les chefs d'établissement, à tous les VP recherche ou équivalent. Donc c'est connu, ce n'est pas un secret de polichinelle. Donc c'est vrai qu'on aurait aimé qu'une solution de ce type soit trouvée, elle n'a pas été trouvée. On bricole en attendant, on ouvre des lignes pour aider nos écoles doctorales, mais il n'est aucunement question d'assécher ou diminuer les budgets. Par contre, les difficultés on les connaît, on les déplore et on espère que ça sera vite un mauvais souvenir.

M. Tizio.- Merci Nadine.
Denis ?

M. Hameau.- Je voudrais juste dire qu'on vit les dernières scories de… Enfin, vraiment, moi j'espère, parce que franchement, il y a des moments, les bras m'en tombent parce que on a des actions très importantes auprès des citoyens, les jardins de l'Arquebuse par exemple, pour essayer de promouvoir, dans cette société où la vérité d'une communauté devient une vérité, enfin où en fait on a besoin que la science éclaire un peu le paysage et au-delà de l'université, pour chacun des citoyens. L'argent est là, c'est le paradoxe, c'est-à-dire que ce n'est pas un problème d'argent. Tout à l'heure, dans l'immobilier, on était dans un mur d'investissement où de toute façon, il va falloir jouer avec le temps, les taux, faire des priorités. Et je partage ce que disait Elsa tout à l'heure, l'INSPE mérite mieux. Mais bon, on voit que c'est difficile. Là, l'argent est là, il n'est juste pas au bon endroit et ceux qui ont la main dessus ne font pas le minimum nécessaire pour que leurs collègues, au final c'est des collègues, puissent mener leur activité correctement et tout simplement être utiles, j'allais dire, à la société. Donc c'est lamentable, ce n'est pas grave, on se débrouille, mais c'est pénible d'être tout le temps dans l'effort. Voilà, ça fait neuf ans que je suis sur cette responsabilité et ça fait neuf ans que je vois cet état d'esprit à l'œuvre et franchement, on serait Shanghai,

on serait à un endroit où on n'a pas besoin des uns des autres pour exister à l'international, ça ne serait pas grave mais en fait si, on a besoin les uns des autres, on est complémentaires dans cette région Franche-Comté-Bourgogne, Bourgogne-Franche-Comté et on continue à jouer perdant. Et je trouve ça complètement lamentable.

Le Président.- Il faut espérer que tout ça évolue très vite. Les propos du vice-président étaient assez rassurants la semaine dernière, donc tant mieux.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres remarques à ce sujet, je propose de passer à la motion. Peggy souhaites-tu contextualiser et la présenter ?

Motion

Mme Cénac-Guesdon.- On a déjà mis des éléments de contexte dans l'introduction de la motion, donc peut-être que le mieux c'est que je lise la motion. On a échangé avec Elsa, donc voilà la version à laquelle nous sommes arrivées pour le moment.

Réforme de la formation initiale des enseignants et CPE

La mise en œuvre rapide de la dernière réforme de la formation des enseignantes, enseignants et CPE a été suspendue en juillet 2024. Depuis la rentrée de septembre 2024, différents acteurs institutionnels ont évoqué leur volonté de reprendre cette réforme tout en étant dans l'attente des arbitrages budgétaires et politiques pour une mise en œuvre envisagée à partir de la rentrée universitaire 2026 pour la session 2027 des concours de recrutement.

Or, lors de l'annonce officielle faite le 28 mars 2025, le gouvernement indique que cette mise en œuvre soit effective « pour les recrutements de 2026 ». Elle revient ainsi sur ce qui avait été initialement présenté en termes de délais mais sans que, dans le même temps, soient organisées les concertations promises et nécessaires dans le périmètre de l'enseignement supérieur.

La formation des enseignants et CPE a décidément la vie dure. Malgré l'alerte du CHSCT ministériel de 2021 sur les conditions de travail des personnels de la Formation des Enseignants, malgré des expressions très nombreuses, et convergentes des équipes universitaires, des sociétés savantes, des responsables de formation, des différentes instances de la FDE, sur la méthode utilisée comme sur le fond des réformes… il n'y a pas de changement de méthode.

Le ministère de l'Éducation nationale a donné ses instructions en listant ce qui "doit être fait pour la rentrée prochaine" (E. Borne). De notre point de vue, si l'employeur est légitime pour formuler ses attentes, c'est cependant l'université qui est chargée de la formation et qui doit la construire. Il faut donc respecter les libertés académiques, le fonctionnement universitaire ainsi que le caractère universitaire de la formation auxquels nous sommes toutes et tous très attachés.

Nous demandons du temps pour une vraie concertation, qui s'appuie sur un bilan sérieux et l'expertise des acteurs et actrices de la formation. Nous refusons de travailler aux aspects techniques et organisationnels sans textes stables et votés. Nous demandons également qu'un cahier des charges soit co-construit entre les deux ministères (Éducation nationale et Enseignement Supérieur) pour que la conception des maquettes de formations soient laissées aux équipes universitaires en charge de la formation, dans le respect des libertés académiques et de l'adossement à la recherche.

Il nous semble essentiel de garantir un maillage territorial permettant à des étudiantes et étudiants éloignés des grands centres universitaires de s'orienter vers le métier de Professeur des Écoles. Nous demandons donc le maintien des sites départementaux et de leurs personnels et donc des moyens conséquents pour la mise en œuvre d'une réforme. Nous demandons que le financement de toutes les mesures soit clairement affiché.

Donc c'est la motion qu'on vous propose d'abord de débattre, puis, nous espérons, de voter favorablement.

M. Tizio.- Merci Peggy. Donc le débat est ouvert sur cette motion qui, en ce qui me concerne, ne pose aucun problème. Je trouve effectivement particulièrement éreintant, pour les personnels chargés de la formation des enseignants de devoir remettre sur leur métier leur ouvrage à peu près une fois tous les six mois, voire tous les trois mois dans des cadres qui sont fixés à la «va comme je te pousse », et encore c'est dans le meilleur des cas. Donc effectivement, moi je pense que, en tant qu'université, on doit prendre une position qui rappelle à nos différentes tutelles à donner un cadre stable et à laisser le temps de la concertation à ceux qui savent le mieux former les étudiants sur le terrain. Et ces gens-là, c'est nous. Donc ça serait bien que cette motion recueille le plus de suffrages possible.

Mme Lang Ripert.- Merci à Peggy. Quelques petites informations très factuelles. Président, tout à l'heure tu disais, c'est la réforme de l'INSPE, non, ça va être la réforme de tout le monde puisque en fait c'est la réforme de la place du concours et qui change même toutes les années le continuum de formation et donc tout le monde est embarqué dans cette réforme. C'est vrai que les autres fois c'était surtout l'INSPE. Et là, en fait, toutes les licences et donc toutes les universités sont aussi impliquées dans cette réforme. La deuxième chose c'est que le temps, on ne va pas l'avoir parce que le décret devrait sortir cette semaine. Et que par rapport à ce qui est écrit dans cette motion, c'est vrai qu'on va avoir des textes de cadrage et dans cadrage, il y a cadré, avec, que ce soit pour la mention professeur des écoles en licence comme pour le nouveau master que nous allons mettre en place dans les INSPE, un cadrage précis, fort, sur le nombre d'heures. On n'est pas loin de la maquette finale, mais comme ça avait été le cas la dernière fois. Donc le temps, on n'en aura pas. Et puis enfin dernier point, c'est ce qui est marqué ici en tout cas, et je rejoins, on en a parlé ensemble, la question du financement se pose parce que le financement qui est annoncé pour le moment est le financement pour rémunérer les lauréats des concours en master, et pour les universités, il ne semble pas qu'il y ait de financement pérenne. La DGESIP a dit qu'il y aurait un financement de lancement des nouvelles licences de professorat des écoles, c'est-à-dire quelque chose de non pérenne. En tout cas c'est les dernières informations que nous avons de la DGESIP.

Le Président.- Merci pour ces éléments, Elsa. Effectivement on a fait une réunion la semaine dernière sur cette question, lundi dernier il me semble. Je vous propose, si il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre un avis favorable à cette motion et de l'adopter.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

29 voix pour (unanimité)

Le Président.- Très bien. Merci pour les autrices de la motion. Et j'ajouterai que les premiers concours ont lieu en mars, avril, mai 2026. Donc ça signifie que les étudiants vont devoir être préparés à partir de septembre prochain pour le concours.

Mme Lang Ripert.- Avec des programmes qui sont déjà sortis, donc modification des contenus de licence pour les collègues qui interviennent en licence. En tout cas pour ceux qui vont se préparer au concours. Et en 2026, accueil des nouveaux lauréats, multiplié par les anciens masters. On va voir 2, 3, 4, 5 statuts sur une même année donc un flou complexe sur les trois prochaines années, je pense, et des difficultés aussi, on ne l'a pas dit, c'est difficile de rentrer dans les détails, mais aussi de maîtrise de nos capacités, notamment en master puisque il va y avoir une affectation post L3 et donc les gens qu'on va recevoir à l'université ça va être des lauréats de concours donc on n'aura pas trop la main sur les capacités d'accueil qu'on va avoir en master. Avec donc des jeux d'équilibre entre des sites sur lesquels on n'aura pas la main, avec des titulaires qui accueillent peut-être six groupes et qui vont se retrouver avec deux groupes de fonctionnaires stagiaires et donc on n'aura pas de quoi leur donner un service et à l'inverse d'autres sites peut-être où il y a des besoins en professeurs des écoles, où on va avoir trois groupes de professeurs stagiaires où actuellement on n'en a qu'un et donc on n'a pas les moyens RH pour le moment. Je ne rentre pas dans le détail, on y reviendra mais il va y avoir beaucoup d'incertitudes pour nous et encore une fois ça donne du stress à toutes les équipes. Ce n'est pas tant le travail, le travail, on sait le faire, on l'a déjà fait, on le refera. Ça donne beaucoup de stress quand je parle des collègues. Ce matin, en conseil d'Institut, les étudiants ont demandé, quand est-ce qu'on nous informe ? Qu'est-ce que vous nous dites ? Attendez, on attend que le décret sorte et puis après, avec Carine, on leur a dit « on vous réunira ». Mais donc les étudiants sont dans une incertitude peu agréable, pour ne pas dire les choses autrement.

Le Président.- Sur ces questions, ces incertitudes, je vous remercie de votre participation cet après-midi au conseil d'administration et je vous souhaite une bonne fin de journée.

Au revoir.

-:-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h25)

Le Président

Vincent THOMAS